NOUVEAU JOURNAL HELVÉTIQUE,

o u

ANNALES LITTÉRAIRES

ETPOLITIQUES

De l'Europe, & principalement de la Suisse,

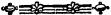
DEDIÉ AU ROI.

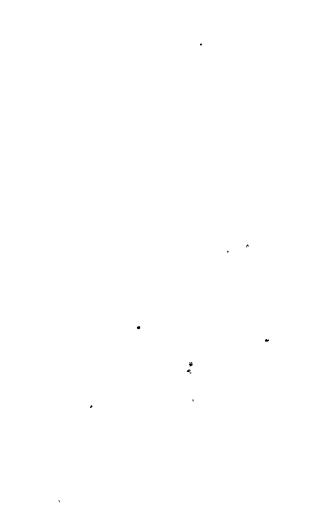
A V R I L 1775.



A NEUCHATEL,

De l'Imprimerie de la Société Typographique.







NOUVEAU JOURNAL HELVÉTIQUE.

A V R I L 1775.

PREMIERE PARTIE.
ANNALES LITTÉRAIRES
DE LA SUISSE.

I. L'art d'observer par M. J. SENEBIER, bibliothécaire de la république de Geneve. Geneve, 1775, tome II. Second extrait.

M. Senebier expose les qualités d'un bon observateur; dans la seconde, il donne les regles à suivre dans les observations. Ces deux parties composent le premier volume que nous avons parcouru dans notre premier extrait. *

Le second volume renferme la troisieme, la quatrieme, la cinquieme & derniere par-

^{*} Voyez le journal du mois de mars, page 21.

tie de son livre. Dans la troisieme, il considere l'observateur comme peintre de la nature par ses descriptions; dans la quatrieme, comme interprete de la nature par ses explications; dans la cinquieme, comme créateur des sciences & des arts, par l'application des observations utiles & certaines aux

diveries sciences & aux arts.

L'observateur, peintre de la nature, doit en décrire les objets d'apres les observations les plus exactes. Une bonne description doit donc être fidelle, exacte, auffi complette qu'il est possible, exprimée clairement, n'omettre rien d'essentiel, ne renfermer rien qui ne soit relatif à l'objet, ou au fait, assez circonstanciée pour faire connaître soit dans l'extérieur, soit dans l'intérieur, la chose qui en est l'objet; marquer les changemens qu'il éprouve, depuis le commencement de son existence jusqu'à sa fin, les circonstances qui concourent à le produite, à le conserver, à le détruire; enfin ses usages pour les hommes & ses rapports avec les autres êtres de la nature, autant qu'ils sont connus.

L'auteur semble faire assez peu de cas des classifications des êtres de la nature, ou des systèmes méthodiques dans lesquels on a essayé de les ranger. (Partie III, classe IV.) Je sais que la science naturelle n'est pas assez avancée pour que l'on puisse former un sys-

tême exact & immuable. M. Bonnet l'a fait connaître dans fon excellent ouvrage fur la contemplation de la nature; M. Bertrand l'avait déja dit dans son livre sur les usages des montagnes. Mais s'ensuit-il que pour l'ordre de la science naturelle, pour celui des cabinets, pour la commodité de ceux qui lisent ou qui écrivent sur ces matieres. on ne puisse pas adopter un système, toujours prêts à le changer toutes les fois que par des observations exactes on aura lieu d'v faire des additions, ou des changemens. Les livres, comme les sciences, ont entr'eux une liaison, une connexion, des rapports différens. Tel ouvrage traite de la religion, qui tient aussi à l'histoire naturelle & à la métaphysique. Tel autre embrasse des objets de physique & de mathématiques. Un troisieme traitera de l'histoire & de la politique, ou de la morale civile. Ne faut-il adopter aucune classification, ni ranger ces livres par classes dans son cabinet, sous prétexte qu'à divers égards grand nombre d'entr'eux peuvent appartenir à plusieurs classes? Pourvu que l'arrangement d'un système ne soit fondé fur aucune fausse observation, ni n'autorise aucune erreur, je les trouverai toujours commodes, toujours nécessaires. On le change ce système, à mesure qu'on fait des découvertes & des observations. Combien de change-

6 JOURNAL HELVETIQUE.

mens n'a pas faits le chevali er de Linné dans les dix éditions de son bel ouvrage sur le système de la nature! Trois sois M. Bertrand a changé son système d'oryctologie; le premier est dans son livre sur les montagnes; le fecond, dans son dictionnaire des fossiles; le troisieme, dans ses élémens d'orvetologie. La portée de nos sens bornés, la capacité de notre esprit fini, ne nous permettent pas, j'en conviens, de saisir le système entier de la nature: mais pourquoi ne donnerais-je pas le title de système de la nature, à un livre où sont enregistrés méthodiquement tous les êtres que nous connaissons jusqu'à aujourd'hui sur cette terre ? Ajoutez à cette chaîne tous les êtres nouveaux que vous découvrirez; ou dérangez même la férie, la concaténation, si vous trouvez un ordre plus convenable ou plus conforme à la nature; mais usez de cette méthode jusqu'à ce que vous trouviez mieux.

Revenons à l'ouvrage de M. Senebier. L'observateur, interprete de la nature, expose les phénomenes & leur théorie, recherche les causes de ce qui est. Il montre ces causes dans les essets. Il recherche & pose des principes sûrs, il suit les regles justes d'une logique judicieuse. Quelquesois il emploie l'induction, d'autres sois l'analogie, pour parvenir à l'investigation de la vérité. C'est des

rapports particuliers qui existent entre tous les êtres, que résultent les loix générales; & ces loix, si elles étaient bien connues, seraient la clef de la science naturelle. Banks & Solander trouvent des animaux; Commerson, des plantes que de Linné n'a pas connues: eh bien, a joutez-les à leur genre, à leur classe, ou formez-en un genre nouveau, s'il est nécessaire.

Les hypotheses, qui sont des suppositions imaginées pour expliquer des effets observés, ou qui sont des explications de phénomenes, fondées sur des probabilités plus ou moins nombreuses, mais qui n'ont rien de démontré, ont quelquefois servi à conduire à la vérité. Par-là on a été souvent amené à - des observations nouvelles, qui ont devéloppé les vraies causes de certains effets. Mais fouvent aussi elles ont nui, en détournant l'attention. & empêché des observations ultérieures qu'on aurait pu faire, & qui auraient détruit ces explications même. On doit à la théorie de Newton sur la gravitation, beaucoup de découvertes; mais c'est encore un phénomene dont la cause est inconnue. Si le sujet n'est pas déjà assez éclairci par de bonnes observations, les hypotheses ne sauraient être vraisemblables. En général, je conviens avec M. Senebier que les hypotheses ont plus nui à l'avancement des sciences

qu'elles ne l'ont favorisé. Il donne des regles fort justes pour former des hypotheses utiles, pour les examiner & en juger.

Dans la derniere partie de son ouvrage, M. Senebier considere l'art d'observer, comme créant les sciences & les arts. L'histoire naturelle est de toutes les sciences celle qui peut le plus être perfectionnée par l'observation des faits, & il en reste bien plus à découvrir qu'on n'en a apperçu. De ces nouvelles découvertes dépendent la perfection de la physique & celle de tous les arts. Il n'est aucune science, par la liaison qu'elles ont entr'elles, qui n'en recût aussi de nouvelles lumieres. Il n'en est même aucune qui offre rien de certain, que ce qui naît des observations justes & bien faites, & des conséquences certaines qu'on en tire. La métaphysique, la cosmologie, la théologie, la morale, empruntent les lumieres les plus sûres des observations. Les beaux arts, comme les arts mécaniques, sont de même fondés sur des faits observés & des effets connus : tous les 'grands observateurs devraient donc être artistes jusqu'à un certain point, & tous les artistes devraient être de bons observateurs, au moins dans ce qui concerne leur art.

Nous n'avons pu, dans cet extrait, faire connaître que la marche générale de l'auteur, en lisant cet ouvrage: on y trouvera de

l'ordre, des détails intéressans, des exemples curieux, qui en rendront la lecture agréable & utile.

II. La morale évangélique, ou discours sur le sermon de N. S. Jésus - Christ sur la montagne. Neuchatel, de l'imprimerie de la Société Typographique. 4 vol. in-8°. 1775.

On n'avait point encore en français une suite de sermons sur ce précieux morceau de l'Ecriture-sainte. Pour remplir ce plan d'une maniere digne du sujet, il ne fallait ni la dialectique minutieuse & souvent fausse des commentateurs du siecle passé, ni l'éloquence apprêtée & fastueuse de tant de prédicateurs de nos jours. Quelle contraste entre cette maniere recherchée, produite par le desir de dire des choses neuves & de montrer du génie, & l'adorable simplicité du plus sublime de tous les docteurs!

Les fermons qui viennent de paraître nous femblent exempts de ce défaut: l'auteur est exact & méthodique, sans cependant surcharger ses discours de subdivisions fatigantes: sa maniere est simple & sans apprèt; son style est correct, quelquesois accompagné d'une douce chaleur qui se fait sentir, & qui est propre à toucher le cœur, après que la justesse du raisonnement a éclairé

l'esprit. L'éloquence qui regne dans cet ouvrage est celle de l'Ecriture-sainte, simple, majestueuse, proportionnée au sujet, sans faste, sans ostentation, sans aucun art apparent.

Les quatre premiers volumes qui viennent de paraître, seront suivis de trois autres actucliement sous presse. Ces sermons ont été prononcés dans l'église française de Berne, par un pasteur connu dans la république des lettres par une multitude d'autres ouvrages très-estimés. Plus d'une fois ils lui avaient été demandés; il aenfin consenti à remettre son manuscrit, & l'on a cru faire une chose utile en l'imprimant. Il serait à souhaiter que l'auteur voulût rendre publics plusieurs autres ouvrages de religion, que sa modestie retient, & qui seraient d'une grande utilité. En effet, n'est-ce pas travailler au bien géméral de l'humanité, que de présenter avec force & avec clarté ce qu'il y a de plus important dans la religion, je veux dire la morale? Quoi de plus avantageux que d'exposer les devoirs de l'homme & du chrétien d'une maniere précile, d'en démontrer les fondemens avec évidence, d'en presser les mozifs avec énergie, en évitant avec soin toutes ces controverses qui ont causé tant de maux!

Pour donner une idée de cet excellent ouvrage, nous nous bornerons à exposer-la marthe d'un sed sermon, & à en entraire quelques morceaux. Le quatorzieme discours du second volume traite du danger des procès, à l'occasion de ces paroles du Sauveur, S. Matth. V.25, 26: Accordez-vous au plus

vite avec votre partie adverse, &c.

Rien ne fait mieux connaître l'excellence du christianisme, que le soin qu'il prend d'assurer le bonheur de l'homme sur la terre, en même tems qu'il le prépare pour la félicité du ciel. Entre tous les avantages temporels, il n'en est point qui constitue plus essentiellement la douceur de la vie que la concorde; & tous les préceptes de la religion tendent à la faire régner parmi les hommes. C'est dans cette vue que le Docteur céleste dit dans ce texte: Accordez-vous au plus tôt avec votre partie adverse, pendant que vous êtes en chemin avec elle, de peur que votre partie ne vous livre au juge, & le juge aux sergens, & que vous ne soyez mis en prison. Je vous dis en vérité que vous n'en sortirez point que vous n'ayez payé jusqu'au dernier quadrain. C'est-à-dire, en d'autres termes : prévenez, ou terminez incessamment les difficultés que vous pouvez avoir avec quelqu'un, en considérant les dangers des procès sur cette terre, & les suites malheureuses d'un caractere irréconciliable. Nécessité de prévenir & de terminer incessamment les difficultés & les pro-

12 JOURNAL HELVETIQUE.

cès, ce sera le sujet d'un premier point. Mauvaises suites des procès, ce sera le sujet d'un

fecond point.

I. Il est plus aisé à un homme sage de prévenir les difficultés que de les terminer: l'un dépend de sa volonté bien réglée; l'autre, de la volonté d'autrui. Pour éloigner de lui toute difficulté, le sage cherche d'abord à se rendre maître de son cœur & de ses patsions, sources malheureuses de la discorde. L'orgueil, l'avarice, la colere, la hauteur, l'impatience sont les causes trop ordinaires des plaintes réciproques, & des difficultés qui en naissent. Un homme qui sait se défier des passions, & qui a appris à les gouverner par la raison, évite les occasions de blesser les autres, de se brouiller avec eux. Celui au contraire, qui obéit à ces passions impérieuses, pour peu qu'il ait affaire avec les autres, les heurte, les blesse, & s'attire infailliblement des embarras. Celui qui est maître de son cœur, juste dans ses prétentions, équitable dans ses procédés, fidele dans ses engagemens, est plutôt disposé à se relâcher de son droit qu'à l'exiger à la rigueur; & il est bien rare que, dans ces dispositions pacifiques, il éprouve ni procès, ni difficultés.

Un autre moyen de prévenir la discorde, s'est la douceur, la patience, le support,

effets nécessaires de la charité. La douceur, dit Salomon, fait pardonner de grandes fautes. Supporter les désauts des autres, compatir à leurs faiblesses, s'accommoder à leurs humeurs, & par ces attentions conciliantes éviter les premieres semences de la discorde, c'est le moyen de s'épargner les chagrins que causent les inimitiés, les embarras des procès, & les peines que coûtent les réconciliations.

Gouverner sa langue avec prudence, est encore une précaution très-importante. Par là nous ne nous plaindrons pas sans nécessité de quelques torts légers; moins encore nous laisserons-nous aller à la médisance ou aux injures. Nous ne ferons pas piquans dans nos railleries, méprisans dans nos propos. féveres dans nos jugemens, ni aigres dans aucune de nos paroles. Nous ne nous ferons point un malin plaisir d'exagérer le ridicule, d'irriter la colere, d'échauffer les impatiens, de contrarier les opiniatres, de mortifier les glorieux, de brusquer ceux qui nous déplaisent. La réponse douce, dit le sage, appaise la fureur; mais la parole fâcheuse excite la colere. Les discours imprudens ont fait naître autant de difficultés que les fausses démarches ou les procédés injultes.

Si nous envisagions la difficulté des réconciliations & la facilité avec la quelle naif-

JOURNAL HELVETIQUE

sent les démèlés quelquesois interminables. nous ne romprions pas si aisément avec personne. Nous ne serions ni intéressés, ni pointilleux, ni formalistes. Nous mettrions de la différence entre une parole rude & un outrage, entre la négligence & une injure, entre une prétention outrée & une injure formelle. Nous ne nous tiendrions pas offensés des effets de la mauvaise humeur comme de ceux de la mauvaise volonté. Nous n'irions point, par une curiosité aussi contraire à la charité chrétienne que funeste au repos de notre vie, chercher dans les discours qu'on tient de nous, souvent mal rapportés, cesque les actions ne marquent pas beaucoup moins dans les intentions, où nous devrions plutôt chercher le correctif de tout ce qui paraît équivoque dans les démarches du prochain. Loin de tâcher d'apprendre ce que nous ne favons pas, & qui pourrait nous brouiller avec quelqu'un, nous nous efforcerions d'oublier ce que nous favons, pour pouvoir nous réconcilier avec lui. Loin d'empoisonner ce qui est innocent, nous tâcherions d'adoucir ce qui semble envenimé. Au lieu de rendre incurable par des plaintes & des éclats ce qui peut se guérir par la patience, nous ferions de cette vertu un préservatif contre les ruptures, les difficultés, les procès, & les maux qui les fuivent.

Si cependant, malgré tous nos soins, nous ne pouvons éviter quelques contestations, nous devons nous hâter de nous accorder avec notre partie adverse. Les délais donnent lieu aux incidens que la passion fait naître, aux discours, aux rapports, qui augmentent l'éloignement. ---- S'il se trouve des cas où l'on ne puisse pas sans risque faire soi-même, il faut employer des médiateurs. --- Toutes les démarches encore faites en vue de s'accorder avec une partie adverse, doivent être dictées par la charité. Ce principe qui se distingue & s'apperçoit sans peine, est propre à rendre un ennemi plus accommodant. S'il y entrait de la politique, un adversaire la découvre bieutôt, & il s'éloigne davantage. Pour faire naître cette bienveillance, considérons de bonne foi, sans cet amour-propre qui produit la prévention, les bonnes qualités de celui avec qui nous sommes en opposition, les circonstances qui peuvent autoriser ses prétentions ou ses démarches; n'exagérons jamais ses torts, ne diminuons pas trop les nôtres; car il y en a d'ordinaire des deux côtés. N'outrons pas nos prétentions; considérons que nous nous sommes souvent trompés, & que les autres ne sont pas infaillibles; que nous avons souvent manqué envers le prochain, & que nous devons avoir pour lui la même indulgence dont nous avons nous mêmes besoin.

16 JOURNAL HELVETIQUE.

Pour terminer les difficultés, il convient de parler toujours de ses prétentions avec modélie, & de sis adversaires avec modération. Le Sauveur cherchait fréquemment à inspirer ces sentimens à ses disciples: apprenez de moi à être doux & humble de cœur. Quand on en est animé, les discours, les manieres, le ton, expriment l'honnêteté & la prévenance, qui gagnent les cœurs, adoucissent les esprits, dissipent les préventions, & rapprochent les personnes qui étaient les

plus éloignées.

Mettant à part l'intérêt propre, il faut savoir se relâcher de son droit, & s'accommoder aux idées ou aux convenances d'un adversaire, bien loin de former des prétentions injustes. Remplis de charité pour ceux même de qui nous croyons avoir le plus à nous plaindre, nous ne devons pas cesser de prendreintéret à eux. --- S'il se présente une occasion de leur être utile, de les garantir de quelques dangers, de leur rendre quelques services, c'est alors que nous devons marquer notre empressement. Teiles sont les dispositions de l'homme chrétien & ami de la paix, qui rédoute les difficultés & les procès, & qui en connaît les suites funestes. Îl ne s'agit pas moins que du repos de sa vie, de l'honnêteté de son cœur, & du salut de fon ame.

Ce serait peu connaître le monde, que de ne pas sentir combien les procès trainent par-tout après eux de troubles, d'embarras. d'inquiétudes. Un seul procès suffit pour troubler une vie entiere, qu'on aurait pu couler dans une douce paix. Les loix offrens un labyrinthe, dans lequel s'égarent fouvens & les juges & les avocats & les parties. Les plus claires préfentent des obscurités; celles qui sont exprimées généralement, se trouvent ne pas convenir à tous les cas. & laissent de l'incertitude quand il s'agit de les appliquer. Mille circonstances rendent les faits si différens, que le juge est embarrassé sur les conséquences; & pour peu que la prévention, la faveur, le crédit, ou quelque passion influent fur fon jugement, il devient partial ou injuste, sans même qu'il s'en apperçoive. La partie adverse, par des artifices ou des détours, des réticences ou des allégués équivoques, parvient à présenter la question dans un point de vue absolument différent. Non seulement on a des risques à courir par la prévention du juge, mais encore par son ignorance, fon peu d'application, & fouvent sa précipitation. Joignez à cela les longuours des avocats, les incidens de la chicane, l'incertitude & l'abus des formes; & vous comprendrez qu'à ne consulter que l'intérêt & le repos de la vie, il cut mieux valu faire des

facrifices, céder de ses droits, que de se refuser a une demande que l'on trouvait exorbitante, ou que de poursuivre à la rigueur des prétentions que l'on jugeait parfaitement justes. Il y a long-tems que l'on a dit qu'un mauvais accommodement est présérable au meilleur procès. Accordez-vous donc inces-

famment avec votre partie adverse.

Si quelqu'un néglige cette sage leçon, non feulement il hasarde le repos de sa vie, mais encore la pureté de son cœur & l'honneteté de son caractere. Comment dans la poursuite d'un procès où l'on croit être fondé, garderait-on son cœur de la haine, ce sentiment si pénible, si étrange à l'homme ? Il est aussi doux d'aimer & de favoir qu'on est aimé, qu'il est amer de hair & de savoir que l'on est haï. Quand vous vous promettriez d'être tellement votre maître que vous ne vous abandonnerez ni à l'emportement ni à la haine, combien d'incidens, de rapports, de circonstances, qui peuvent vous faire sortir des bornes! Dès que votre cœur s'est livré à la haine, les ressentimens, les desirs de vengeance y naîtront. Dès-lors vous vous croirez tout permis pour les satisfaire; & tels discours, telles démarches qui auraient soulevé votre conscience lorsque vous étiez de sang froid, vous paraîtront légitimes pour repousser ou punir l'injustice, que votre passion exagere

toujours. Toute passion violente est dangereuse; mais il n'en est point qui le soit autant que la haine & l'esprit de vengeance. Quiconque y abandonne son cœur, ne saurait plus répondre de l'innocence de sa vie.

Accordez-vous au plus tôt, &c.

Songez qu'il y va de votre salut. Les dispositions de la colere, de la haine, des desirs de vengeance nous rendent très - criminels aux yeux de Dieu, & ce sont ces mouvemens odieux que vous entretenez dans vos cœurs. où le Sauveur voulait faire régner la douceur & l'amour. ---- Si la mort vient vous surprendre dans cet état de haine contre votre frere, Jésus-Christ vous reconnaîtra-t-il pour ses disciples, lui qui vous dit qu'on les reconnaît à l'amour qu'ils ont les uns pour les autres? ---- Douceur, patience, charité adorable de notre divin Sauveur, venez établir votre regne paisible dans nos ames; gouvernez-les, afin que, conduits par son esprit, il nous reconnaisse un jour comme les enfans de Dieu & les héritiers de son royaume.

C'est avec cette justesse & cette simplicité de raisonnement que l'auteur propose successivement tous les devoirs de la morale, en suivant pas à pas les idées que notre Seigneur Jésus-Christ a fait entrer dans son discours sur la montagne. Nous ne connaissons

aucun ouvrage de dévotion, dont la lecture puisse être plus utile dans les familles, & nous espérons que les amis de la vraie piété en seront édifiés & instruits. C'est dans cette vue que nous nous sommes permis une analyse aussi étendue dans un journal peu susceptible de ces détails.

III. Neue Glarner chronick, &c. Nouvelle chronique du canton de Glaris, recueillie par M. CHRISTOPHE TRUMPI, ministre de la parole de Dieu à Schwanden. Winterthur chez Steiner, in-8°.

Les chroniques particulieres n'intéressent guere que les pays dont elles retracent l'hiftoire; celle-ci est digne de l'attention de tous les amateurs de l'histoire suisse. M. Trumpi a été déterminé à composer cet ouvrage par amour pour la patrie, & à le publier par les sollicitations de ses amis. Il avait pour cela des secours précieux, puisqu'il était en possession de la collection de documens rasfemblée par le célebre Tschudi. La cartedu canton de Glaris qui accompagne ce volume, fut dressée par Tschudi en 1713: il est singulier que le midi soit placé en haut; du reste elle paraît exacte.

Après avoir donné les bornes du pays, l'auteur rapporte diverses observations d'his. toire naturelle & d'économie politique. C'est déjà sur la fin du siecle passe que la culture des pommes de terre sut introduite par M. le docteur Zwicki, qui rendit un service important à sa patrie. Il y a quarante à cinquante ans que M. Tschudi, chirurgien, composa le fameux thé de Suisse avec ces plantes médicinales dont les Alpes sont couvertes, qui est devenu pour ce pays une branche de commerce. L'ardoise noire, dont il y a une carriere près de Matt, a donné un revenu annuel de près de dix mille florins. Il peut y avoir dans le canton dix mille bêtes à cornes & quatre mille brebis. Le grand débit des fromages a rendu le beurre plus rare, & cela est affez général dans toute la Suisse.

Lés moissons sont abondantes dans cette partie du canton où l'on peut cultiver du blé. Actuellement on commence à partager les prairies qui ont été jusqu'à présent communes, & l'on s'applique à les cultiver. La derniere disette qu'on a éprouvée, a favorifé ceux qui prenaient intérêt à éclairer les paysans sur le véritable usage de leurs sonds

communs.

Après ces détails suit la topographie du canton. Il y a quatorze communautés résormées & trois catholiques, lesquelles, avec la seigneurie de Verdenberg soumise au canton, renserment 2000 habitans, dont

4000 sont enrégimentés & capables de porter les armes. On peut statuer que les protestans sont aux catholiques comme 8 à 1. - La vente du bétail & le produit de leurs troupeaux fait une branche confidérable de commerce. Depuis 1714, les fabriques de coton, sur tout pour la filature, ont beaucoup prospéré. On tire les cotons de Venise, Gènes & Marseille, & on les vend filés, pour être travaillés dans les manufactures établies à Zuric, à S.Gall, à Hérifaw. - Il v a à Glaris de bonnes fabriques d'indiennes, qui auraient, ce semble, intéret à établir dans leurs pays des tisserands pour travailler le coton que l'on file dans le pays. ---- Beaucoup de gens, sur-tout des catholiques, prennent le parti du service. --- Autrefois on importait pour la consommation annuelle au delà de 30000 muids de grains tirés de l'étranger; aujourd'hui la culture est perfectionnée, & l'on a moins besoin du secours des états voisins.

On sait que la constitution du gouvernement est démocratique. Le pouvoir souverain appartient au peuple, ou à la communauté, dans laquelle tous les citoyens depuis l'âge de seize ans ont voix délibérative. Il y a dans le pays des familles d'une très-ancienne noblesse; mais elles n'ont aucun privilege sur leurs concitoyens. Les principaux emplois, à la nomination du peuple, sont distribués entre les protestans & les catholiques. Ces derniers, quoique de beaucoup inférieurs en nombre, ont conservé quelques avantages. Les détails dans lesquels entre notre auteur sur le droit public de cette république, ne peuvent pas trouver place ici.

On passe ensuite à l'histoire du pays. Les médailles romaines depuis Tibere, qu'on y a trouvées, font foi que ces vallées ont été sous la domination de l'empire romain. Au commencement du dixieme siècle, Glaris appartenait à l'abbaye de Seckingen, qui établissait un maire. Depuis 906 à 1253, cet emploi fut possédé à titre de fief par la famille de Tschudi, qui est encore florissante dans le pays. L'abbesse de Seckingen ou son maire nommait douze juges, de la sentence desquels on appellait au maire, & lenfuite à l'abbesse. Dès le douzieme & treizieme siecle. on trouve des arrêts de la communauté composée de tous les hommes libres, universitas vallis Glaronensis, assemblée in Mallo. En 1302 \ fut conclu un pacte solemnel avec le canton d'Uri. La prévôté de Seckingen étant tombée entre les mains de la maison de Habsbourg. la liberté fut en danger; & les Glaronois l'afsurerent en entrant dans la confédération helvétique, en 1352. On continua à payer les! redevances à la maison d'Autriche & à

24 JOURNAL HELVETIQUE.

l'abbave de Seckingen. En 1388, la fameuse bataille de Nafels immortalisa la bravoure des Glaronois, & affaiblit dans leur pays la puisfance autrichienne. En 1395, ils sera cheterent pour une certaine somme, de toute redevance à l'abbaye de Seckingen. A la paix de 1412, Glaris fut reconnu libre de toutes impositions. Trois ans après, les Suisses, à la sollicitation du concile de Constance, firent de nouvelles conquêtes sur la maison d'Autriche. L'empereur confirma l'entiere indépendance des Glaronois. En 1462, Schwitz & Glaris se mirent en possession des bailliages d'Utznach & deGaster, sur lesquels ils avaient une hypotheque. En 1517, le canton acheta pour 21500 florins, la seigneurie de Verdenberg. La réformation s'établit au commencement du seizieme siecle, par l'entremise du célebre Ulrich Zwingle, qui avait été pendant dix ans curé de Glaris. Le plus grand nombre s'attacha à la nouvelle croyance, & cette diversité de sentimens occasionna bien des troubles, qui ne furent entiérement terminés qu'en 1757. Cet ouvrage, dans lequel respirent l'honnêteté, la droiture, & l'amour du bien public, sera lu avec intérêt par tous les amis de la liberré.



IV. Kurze abhandlung, &c. Dissertation sur les plantes indigenes, dont l'usage imprudent peut être sunesse ou même mortel aux bommes & aux animaux. Par un membre de la société économique de Berne. Berne, chez Vagner, 1774, brochure in-8°.

Kurze abhandlung, &c. Dissertation sur les arbres & arbuttes sauvages, indigenes; sur leur utilité & l'usage qu'on en peut tirer pour l'économie, la médecine & les arts. Par un membre de la société économique de Berne. Berne, chez Vagner, 1774, brochure in-8°.

It est connu que l'usage de certaines plantes canse souvent des maladies dangereuses aux hommes & aux animaux. Il en est même qui croissent dans nos jardins, consondues avec les herbes qui servent à notre nourriture journaliere. Linnaus, ce sameux botaniste, assure avoir vu dans la Laponie, un troupeau entier empoisonné, pour avoir mangé dans un marais, des plantes venimeuses, que ces animaux n'avaient pas su distinguer de celles qui leur sont propres. L'auteur de ces deux dissertations, M. J. G. Koch. confeiller à Thun, dans le canton de Berne, s'attache à donner les noms scientifiques &

populaires de ces plantes, avec leur description exacte; il indique ensuite les maux qu'elles peuvent produire, & les divers usa-

ges qu'on peut en tirer.

Dans la seconde dissertation, lemême auteur décrit les arbres & arbustes sauvages qui croissent en Suisse; il indique les divers usages qu'on en a tirés, & ceux qu'on a négligés jusqu'ici. Tels sont le petit érable, le sicomore, l'érable ordinaire, acer platanoïdes, l'épine-vinette, le bouleau, l'aune, le buis, le charme, le baguenaudier, le cornouiller, le sanguin, cornus sanguinea, le noisetier, l'alisier, l'anier, l'aube-épine, l'aubour, le garou, la bruyere, le fusain, le châtaigner, le hêtre, le frêne, le lierre, le nerprun, le houx, le genevrier, le troêne, le chevrefeuille, le nefflier, le melanchier, l'arrêtebœuf, le pin, l'arole, le melese, le sapin mâle & femelle, le peuplier blanc & noir, le tremble, le prunier sauvage, le cerisier, le bois de sainte-Lucie, le poirier & le pommier sauvages, le chêne, l'aune noir, la graine d'Avignon, le fustet, le groselier des Alpes, le groselier rouge, noir, & commun, le rosser sauvage, le framboisier, la ronce, le framboisser des Alpes, le houx frelon, la saule & l'osier, l'ouarche, le Jureau, le sureau au cerf, le sorbier sauvage, la pistache sauvage, le tamaris, le tilleul.

l'orme, le mirtile, l'airelles, la canneberge, le viorne, l'obier, le gui. On ne peut affez exprimer l'utilité de ces ouvrages élémentaires, qui répandent parmi le peuple les connaissances nécessaires à son état. Les pasteurs & en général toutes les personnes éclairées qui vivent à la campagne, doivent s'empresser de faire connaître aux cultivateurs ces productions qui peuvent lui devenir si utiles. C'est ainsi que la lumiere percera dans tous les dissérens ordres de citoyens, & que l'imprimerie, cette consérvation des arts, portera par-tout ses influences utiles.



28 JOURNAL HELVETIQUE.



SECONDE PARTIE. NOUVELLES LITTÉRAIRES

DE L'EUROPE.

I. Mémoires pour servir à la vie de Nicolas de Catinat, maréchal de France. A Paris, chez la veuve Duchesne, 1775, un volume in-12; avec cet épigraphe: Nihil appetere ad jactationem, nihil ob formidinem recufare, simulque intentus & anxius agere. TACITE, vie d'Agricola.

DANS le nombre des grands hommes qui ont illustré le siècle de Louis XIV, il n'en est point qui méritent meux d'être connus de la postérité que ceux qui, joignant les vertus morales & civiles à de vastes connaissances aux talens qu'ils assiient reçus de la nature, eussent été des citoyens respectables quand même de grandes actions ne leur auraient pas acquis une juste célébrité. Mais si tant de qualités éminentes se trouvent réunies avec une modestie vraie & solide; si celui qui a le bonheur d'en être revêtu, se montre constamment supérieur

aux dignités, aux récompenses même les mieux méritécs, ne devient-il pas, par cela seul, un de ces hommes rares, digne d'être présenté comme un modele à ses semblables, & dont il importe pour le bien de l'humanité que le caractere & les actions soient exposés au grand jour, avec uncattention scrupuleuse? C'est ce qu'a entrepris d'exécuter l'auteur inconnu des mémoires que nous annoncons. Chacun convient que le maréchal de Catinat a été l'un des meilleurs généraux d'armée qu'ait eu la France sous le regne de Louis XIV. D'autres n'ont pas manqué d'historiens, celui-ci n'en avait point encore. Il était tems que l'on connût mieux cet homme extraordinaire, & qu'il reçût de la postérité les lovanges qu'il dédaigna toujours pendant sa vie. L'écrivain judicieux dont nous allons analyser l'ouvrage, cherchant à le rendre utile & intéressant, non aux militaires seuls, mais à tous les ordres de lecteurs, ne s'est pas borné, comme d'autres biographes, à raconter dans un détail qui devient aisément fastidieux, les exploits de son héros; mais il a eu principalement en vue de tracer son caractere distinctif, de peindre l'homme estimable, le grand homme, plutôt que le guerrier. Nous nous ferons un devoir de suivre le même plan dans cet extrait.

Nicolas de Catinat, né à Paris en 1637,

70 JOURNAL HELVETIQUE.

issu d'une famille de robe, & fils du doven des conseillers au parlement de Paris, fut d'abord destiné à la vocation de ses ancêtres. Il suivit pendant quelque tems le barreau, & en fut dégoûté pour avoir perdu un procès qu'il croyait devoir gagner. Etant entréau service en qualité de lieutenant de cavalerie, une belle action qu'il fit au siege de Lille sous les yeux de Louis XIV, lui mérita un poste dans le régiment des Gardes. Blessé à la bataille de Sénef, le prince de Condé lui écrivit : Il y a si peu de gens faits comme vous, que l'on perd trop quand on les perd. La haine que lui portait M. de la Feuillade, tout en convenant qu'on pouvait faire de lui un géné-1al d'armée, un ambassadeur, un ministre. un chancelier, empêcha qu'il ne fût fait major du régiment des Gardes, emploi dans lequel il aurait peut être vieilli infructueusement pour l'état. M. de Catinat avançant par degrés, obtint le commandement de plusieurs corps détachés. Il se fit la réputation d'homme de guerre, vertueux & propre à plus d'un emploi. M. de Louvois, alors ministre de la guerre, lui donna toute liberté de disposer des fonds du roi pour les besoins de sa troupe, connaissant sa probité & son économie : qualités trop rarement réunies dans ceux qui commandent. Mais il n'était pas riche, & n'ambitionnait point de le deve-

nir. Dans l'intervalle de la paix de Nimegne jusqu'au renouvellement de la guerre, M. de Catinat fut employé auprès du duc de Mantoue, comme négociateur pour obtenir l'entrée des troupes françaises dans la citadelle de Casal; & ensuite auprès du duc de Savoye, lorfque la guerre se fut rallumée en Italie. Une commission qui lui fut donnée ensuite, & qui dut coûter infiniment à son cœur, c'est le commandement du corps destiné à détruire les malheureux habitans des vallées du Piémont, qui suivaient la religion réformée. M. de Catinat pensait qu'on devait accepter la médiation offerte par les Suisses; il négocia même avec les chefs des Vaudois : c'était, disait-il, le seul moyen de les réduire. Mais des ordres supérieurs l'obligerent à les soumettre par la force des armes. Le général furmontant tous les obstacles que le pays lui présentait à chaque pas, prit si bien ses mesures que ceux de ces habitans qui avaient résolu de se défendre, furent forcés dans leur dernier retranchement. " Rien ne fut épargné, dit notre historien: les femmes, les enfans, tout fut passé au fil de l'épée; un seul de ces malheureux échappa à la fureur des foldats, pour périr par la main du bourreau., On a peine à comprendre pour quelles raisons M. de Catinat, voulant sur la fin de ses jours se faire oublier

de la postérité en brûlant ses papiers, jugea à propos de conserver tous ceux qui concernent cette expédition, & la campagne de 1686. Il paraît par la suite de ces mémoires, qu'il blâmait la politique sanguinaire du ministere par rapport aux Vaudois, & pensait qu'il eût beaucoup mieux valu les attacher au parti de la France, à qui ils pouvaient être très-utiles dans les guerres d'Italie. La connaissance détaillée de ce qu'il en avait coûté pour les soumettre par la sorce, pou-

vait justifier fon sentiment.

Cette expédition achevée, M. de Catinat fut nommé au gouvernement de Luxembourg, & chargé de faire de rudes exécutions dans le pays de Limbourg, de Liege & des environs, de brûler les villages, &c. Mais il n'exécuta de tels ordres qu'autant que la résistance l'exigeait, recommandant aux troupes qu'au cas que le feu devint absolument nécessaire, on eût grande attention de n'enflammer qu'une maison séparée, afin que l'incendie ne pût se communiquer. L'éloge de la conduite que tint alors M. de Catinat, fut célébré par le gazetier de Hollande, qui en parlant de cet événement, dit : La province de Juliers a eu le bonheur que les troupes fussent commandées par ce général; si c'eût été tout autre, tout le pays aurait été brûlé.

On aura souvent occasion, en lisant ces mémoires,

mémoires, d'observer le contraste parfait que formait le caractere dur, inslexible & violent de M. de Louvois, alors ministre de la guerre, avec celui de M. de Catinat, qui joignait aux plus grands talens, la douceur & la modération; & combien il était difficile à ce dernier de ne pas déplaire à ce ministre dans la maniere dont il exécutait ses ordres.

Il était essentiel pour la France de s'assurer du duc de Savoye. M. de Catinat, à la tête d'un corps d'armée, fut chargé de lui proposer l'alternative, ou de se déclarer pour cette puissance, ou de voir son pays ravagé. Le duc conjura le général Français de suspendre toute hostilité jusqu'à ce qu'on eutrequ la réponse à une léttre de soumission qu'il écrivait au roi. M. de Catinat, qui avait porté dans les affaires des princes la bonne foi d'un particulier, fut la dupe du duc, puisqu'à la faveur de ce délai il recut le renfort d'Allemands & d'Espagnols qu'il attendait. On voulut en faire un crime à notre héros: voici comment il s'en justifiait dans une de ses lettres. Nous la rapporterons en entier, afin que nos lecteurs puissent juger de la maniere de penser & d'écrire de ce grand homme, " Il est difficile, disait-il, d'imaginer qu'un duc de Savoye promette au roi par une lettre écrite de sa main, avec

intention de manquer à fa parole. Je suis le médecin qui a eu soin du malade mort; & le ministre du roi à Turin, est celui qui dit que, si l'on eût faittels ou tels remedes, il se porterait bien. J'ai fait du mieux que j'ai pu penser sans déroger à mes instructions. L'affaire avec M. de Savoye a manqué de me faire tourner l'esprit, par la quantité de dépêches différentes qu'elle m'a attirées. C'étaient autant d'ordres différens, mais qui ne le détruisaient point assez les uns les autres pour que je pusse regarder cela comme un dernier testament qui abolit les précédens. J'ai perdu le sommeil & le manger, pour trouver les movens de me conduire sans manquer. Vaimerais mieux mourir que d'être comme j'ai été sept ou huit jours; mais enfin j'ai pris un esprit de raison. J'ai encore une lettre à essuver de M. de Louvois, & je m'en tiens quitte.,

Cependant M. de Catinat ne tarda pas à faire repentir le duc de Savoye de sa mauvaise soi. Après avoir ravagé le Piémont & obligé par une manœuvre habile l'armée du duc à quitter une position avantageuse, il l'attaqua près de l'abbaye de Staffarde, & remporta une victoire complette. La relation qu'il envoya en cour fesait l'éloge de tous les officiers, sans dire un mot du général, au point qu'un nouvelliste Parissen, après

en avoir écouté la lecture, demanda, M. de Cafinat était-il à cette bataille ? On n'apprit que par des lettres particulieres, qu'il avait eu un cheval tué sous lui, & reçu plusieurs coups dans ses habits, avec une contusion au bras gauche. Comme il s'amusait après la bataille à jouer aux quilles avec quelques officiers, l'un d'eux observa que cela était extraordinaire de la part d'un général qui venait de gagner une bataille. Vous vous trompez, répond M. de Catinat; cela serait étonnant, s'il l'avait perdue. La correspondance entre M. de Louvois & ce général devenait toujours plus difficile & plus défagréable pour celui-ci, qui ne pouvait persuader au ministre que la guerre ne s'assujettit pas à la regle & au compas, & que l'on y depend de oi 6ਰ des ennemis. De sorte qu'il avait touiours une armée à conduire & un procès à la cour. Si l'on y ajoute les effets multipliés de la jalousie de M. de Feuquieres, qui servait fous lui, aspirait à le déplacer & possédait l'art de rejeter sur lui toutes les entreprises manquées, on comprendra aisément de quelle habileté, de quelle prudence devait être doué un général pour surmonter de tels obstacles. " M. de Feuguieres, écrivait M. de Catinat, propose toujours, quitte ensuite à se tirer d'affaire. Quel diable pourrait imaginer un tel procédé? C'est pour cela que je

n'ai pas gardé ses lettres. Je l'aurais rudement tancé, si ce n'est qu'il faut se tenir à portée de servir avec les gens que le roi nous donne. & qu'il ne faut pas que nos antipathies nuisent au bien de son service. J'ai cru qu'une simple exposition du fait suffisait. , Nous ne nous arrêterons pas sur les divers événemens de la guerre du Piémont, dont M. de Catinat fut chargé. Il sentait en habile homme combien elle coûtait à la France, sans pouvoir lui procurer aucun avantage folide. Ce fut par son avis, que la cour chercha à faire la paix avec le duc de Savoye. M. de Jesse fut chargé de la négociation. Le général n'en fut point offensé. Rien ne le flattait plus, di-fait-il, que la persuasion de S. M. qu'il était au-dessus de la bagatelle de voir avec peine cette négociation entamée & conduite par un autre que par lui.

M. de Barbezieux avait succédé au marquis de Louvois son pere dans le poste de ministre de la guerre. Notre historien lui appliquant ce qu'un négociateur prétait aux Espagnols, dit que son esprit était petit, dur es tortu comme le bois des chevres. Ainsi les affaires de M. de Catinat n'en allaient pas mieux à la cour. Cependant il osait écrire à ce ministre avec sa franchise ordinaire: "Nous sommes éloignés. Quand les choses pressent, j'ose les prendre sur moi, quoiqu'avec peine,

Je crois en homme de bien devoir le faire, parce que cela regarde le service. Je serais à plaindre, si vous trouviez à redire à cette liberté que je ne me donne qu'avec inquié. tude & répugnance, & que je ne puis en honnête homme cesser de prendre. " M. de Catinat s'était rendu à la cour à la fin d'une campagne, pour concerter le plan de la suivante. Le roi, après un long entretien fur ce sujet, sui dit, c'est assez parlé demes affaires; en quel état sont les vôtres? Sire, répond M. de Catinat, graces aux bienfaits de V. M. j'ai tout ce qu'il me faut. Voilà, dit le roi, le seul homme de mon royaume qui tienne ce langage. Il était tems de récompenser un officier général de ce mérite. A peine eut-il rejoint l'armée, qu'il reçut le bâton de maréchal de France. Le roi lisant son nom parmi ceux des généraux à qui il accordait le même honneur, avait dit : C'est bien la vertu couronnée. Cette grace excita chez lui une joie enfantine qui caractérise les ames pures. Il n'y a point de flegme, s'écriait-il, qui soit à l'épreuve d'une telle nouvelle; je suis agité d'une joie que je ne me connaissais pas encore. Le gain de la bataille de Marsaille ne tarda pas à couvrir de nouveaux lauriers notre héros; mais l'épuisement des finances empêcha que l'on en profitat. Celles de M. de Catinat n'étaient pas en

meilleur état. Les graces qu'il tenait du roi n'allaient qu'à 12000 livres qui n'étaient pas payées. Il ne demandait rien cependant, & disait: je suis comme les bienheureux à qui Dieu distribue les plaisirs de sa vision béatifique selon leur mérite; ils sont contens, Es leurs desirs sont remplis. Enfin la guerre de Piémont fut terminée, & l'on dut à M. de Catinat le traité qui fit passer en France la princesse de Piémont pour épouser le duc de Bourgogne. Ce maréchal, appellé en Flandres & chargé de faire le siege d'Ath, . donna de nouvelles preuves de son humanité & de son désintéressement. Il défendit aux officiers d'artillerie de pointer le canon contre les maisons, & ne voulut rien recevoir pour les sauve-gardes. Enveloppé d'une redingotte, afin de ne pas être reconnu, il allait seul dans les campagnes s'informer des paysans si ses ordres étaient exécutés.

La paix générale ayant été conclue en 1692, le maréchal de Catinat s'occupa de l'arrangement de se affaires particulieres. Il vivait à Paris & à sa terre de S. Gratien dans la plus grande simplicité. Souvent il allait aux invalides visiter, disait-il, ses anciens camarades. Tous, en le voyant paraître, s'écriaient pleins de joie: voilà le pere la Pensée. C'est sous ce nom aussi glorieux qu'expressif que ses soldats avaient coutume de le désigner. La

cour lui demanda plusieurs mémoires sur des objets relatifs à l'art qu'il possédait avec tant de supériorité; & la guerre qui recommenca avec la Sicile, fournit bientôt l'occasion d'en faire usage. Le maréchal de Catinat fut envoyé de nouveau en Italie. On sait la part qu'il eut à divers événemens auxquels elle donna lieu. & dont on trouvera les détails dans ces mémoires. Nous nous empressons d'arriver à l'époque où ce grand homme, las d'être en bute aux traits de l'envie & de la calomnie, accusé d'irréligion dans un tems où il fallait paraître dévot pour faire sa cour, & justifié à tout autre égard, par cela seul qu'on ne lui fesait qu'un tel reproche, demanda & obtint la permission de quitter l'armée, & de se retirer à sa terre à trois lieues de la capitale. Ce ne fut point une disgrace : le roi l'appellait souvent pour le consulter sur les affaires générales, s'informait de l'état des siennes, & le nomma même en 1705 chevalier de ses ordres: honneur que le maréchal refusa, malgré les follicitations de sa famille, parce qu'il ne servait plus. Tranquille dan fa retraite, l'étude & l'agriculture remplissaient ses loisirs. La simplicité de son extérieur donnait fouvent lieu à des méprises. En voici une assez plaisante. "Un jeune bourgeois de Paris chassant auprès de S. Gratien, apperçut

le maréchal, & lui cria sans ôter son chapeau: Bon-homme, je ne sais à qui appartient cette terre, je n'ai point la permission d'y chasser, mais je vais me la donner. Le maréchal l'écouta chapeau bas, & continua sa promenade. Le jeune homme voyant rire des paysans qui travaillaient dans la campagne, leur en demanda le sujet. C'est votre insolence, lui répondirent-ils, de parler ainsi à monseigneur; s'il avait dit un mot, nous vous aurions battu. Le jeune homme confus, courut après le maréchal, lui demanda pardon, l'assura qu'il ne le connaissait pas. Il n'est pas nécessaire, répondit le maréchal, de connaître quelqu'un pour lui ôter son chapeau; mais oublions cela; venez souper avec moi: ce que le Parissen n'osa accepter.

Enfin ce grand homme mourut le 22 février 1712, après avoir reçu les facremens, & en prononçant ces paroles: mon Dieu, j'ai confiance en vous. On ne peut que sous les termine. "Qu'il nous soit cependant permis de dire qu'avec moins d'indifférence pour des emplois qui le mettaient à portée d'exercer des talens supérieurs qu'il ne pouvait se déguiser à lui-mème, & moins de négligence à repousser les traits de l'envie, il aurait peut-être rendu de plus grands services à sa patrie. Mais quel

autre homme en place n'a mérité que ce reproche? Le maréchal de Catinat fut homme de lettres en même tems que général confommé dans toutes les parties de la guerre. Il dut sans doute à son goût pour les sciences, cette façon de penser philosophique qui le distingua pendant qu'il commandait des armées, & les douceurs qu'il goûta dans sa retraite. On peut donc encore sous ce point de vue le proposer pour modele aux militaires, dussent-ils l'imiter même dans son excessive modestie. »

II. Jonathan Dickinsons erstaunliche Geschichte, &c. Histoire étonnante du naufrage que Jonathan Dickinson, & quelques autres personnes, ont essuyé dans les mers de la Floride, & comment ils ont été délivrés de la fureur des cannibales & des anthropophages. Avec un appendice concernant les tribulations de Guillaume Flemming & de sa femme; comment dans la dernière irruption des Indiens dans la grande forêt près de Canagodschick, en Pensylvanie, ils ont été faits prisonnièrs, & de quelle mansière ils ont été traités. Traduit sur l'original anglais, imprimé à Philadelphie. A Francfort & à Leipsick, chez Jean-George Fleischer, in 8°.

42 JOURNAL HELVETIQUE.

Nous ne tirerons de cet ouvrage que l'hittoire de Guillaume Flemming, qui nous

a paru intéressante.

Le premier novembre 1755, un nommé Patrick Burn, qui avait été quelque tems prifonnier chez les Indiens & en était échappé ce jour-la, donna l'alarme aux habitans de Getcov, en leur annonçant que les Indiens de Dellawar & de Schawant n'étaient qu'à 17 milles des places habitées de la province; qu'ils étaient partagés en diverses bandes, & se proposaient de commettre tous les excès qu'ils pourraient, avant que le pays sût en état de désense. Il ajouta que les Français leur avaient fourni des sussible, de la poudre & du plomb, & les avaient excités à tout mettre à seu & à sang.

Ces sauvages s'étant apperçus de l'évasion de Burn, comprirent que leur marche allait être découverte, & redoublerent de diligence, pour avoir encore le tems de faire des ravages. Flemming se trouvait dans le voisinage du lieu où Burn sit son rapport, auquel plusieurs resuserent d'ajouter soi, parce que les Indiens paraissaint amis des Anglais. Flemming plus timide, se mit en devoir de conduire sa femme & ses essets à la forteresse la plus prochaine. Mais, avant qu'il sût à sept milles de chez lui, deux Indiens sortant d'un bois, arrêterent son cheval par

la bride. & lui ordonnerent de descendre, en lui présentant la main d'un air gracieux, & lui disant en bon anglais, qu'il fallait qu'il vint avec eux. Flemming, saisi de terreur, ne put prononcer une parole. Les sauvages, tout sauvages qu'ils étaient, tâcherent de lui faire reprendre courage, en lui frappant des petits coups sur l'épaule, & en l'assurant que s'il était un bon compagnon, & qu'il leur fût fidele, ils ne lui feraient aucun mal : qu'il fallait seulement qu'il leur indiquât les maisons qu'on pourrait attaquer sans craindre trop de résistance. Pendant ces propos, Flemming se remit un peu & comprit qu'il n'y avait point de milieu entre l'obéisfance & une mort cruelle. Il se rappella ce que dit Job, que l'homme donne tout pour la vie; mais l'idée de sa femme qu'il aimait, & qu'il n'espérait plus revoir, l'accablait. L'air d'irrésolution que lui donnaient ces réflexions, déplut aux sauvages, qui changerent leurs caresses en menaces. Il prit le parti de leur dire naturellement que c'était la doudeur d'être séparé de sa semme, qui le tourmentait. Ils lui répondirent qu'ils avaient précisément besoin d'une femme pour cuire leur pain, & qu'il n'avait qu'à les mener droit chez lui, ajoutant que cela lui ferait plus avantageux que de courir risque d'ètre rencontré seul & égorgé par d'autres Indiens.

44 JOURNAL HELVETIQUE.

Flemming les mit sur la route de sa maison. Chemin fesant, les Indiens rencontrerent un jeune garcon qu'ils saisirent & entraînerent malgré ses cris & sa résistance, à un mille du logis de Flemming, dans un bois épais. L'un des Indiens monta sur un arbre, & ordonna a Flemming de venir s'y placer avec lui. Le moindre refus lui aurait coûté la vie; il obéit, l'Indien le garotta avec une courroie de cerf, mais si rudement que le sang lui coulait des doigts. Il cria miséricorde, & promit la plus grande docilité. Ses gémissemens qui auraient attendri tout autre, ne servirent qu'à lui attirer des railleries & des insultes. Il se tut, mais il ne put reprendre son air serein. Ils traiterent ensuite le jeune garçon plus inhumainement encore, l'ayant assommé & foulé aux pieds, en se moquant de lui & s'amusant à le voir se débattre en mourant. Ils lui écorcherent ensuite la tête. On peut juger de l'état de Flemming à ce spectacle. Ses tyrans s'approcherent encore de lui pour l'insulter; mais après lui avoir dit que sa bonne conduite pouvait seule l'exempter d'une pareille mort. ils lui délierent les mains, qui étaient comme mortes & dénuées de tout lenriment

Ils arriverent enfin chez Flemming, dont la femme, à la vue de tels hôtes, fut faisse d'effroi. Elle cria, voulut s'enfuir, & fut prête

à tomber en convulsion. Son mari la rassura le mieux qu'il put, quoique ses yeux & son air démentifient ses discours. Il lui déclara que les pleurs étaient inutiles, & qu'il s'agifsait au contraire de se rendre agréable a ses nouveaux'maîtres. Tandis qu'un Indien gardait la porte, l'autre parcourut la maison, prenant tout ce qui lui plaisait; il chargea Flemming d'un sac de farine, & fit porter a sa femme un paquet d'habits; après quoi, ils leur dirent de suivre. Quel affreux moment que celui où ce déplorable couple fut obligé de quitter sa maison, abandonnant tout ce qu'il possédait, sans avoir personne à qui la confier, & sans savoir s'ils la reverraient jamais! Mais un moment après, toute espérance à cet égard leur fut ôtée. L'un des Îndiens, qui se fesait appeller le capitaine Jacob, ordonna à l'autre d'aller mettre le feu à cette maison, qu'on vit quelques minutes après toute en flammes. On continua de marcher jusqu'à la nuit, & les fauvages choisirent une place pour s'arrêter. Les prisonniers chercherent des branchages, firent du feu. & s'affirent autour avec leurs maîtres.

La femme de Flemming voyant qu'il fallait adoucir ces tigres, prit le meilleur parti : elle parut tranquille, leur parla, at diverses questions, & osa même demander pourquoi ils fesaient de pareils traitemens à des An-

glais. Ils répondirent que c'était la faute du général Braddock, qui, en les menant contre les Français, les avait traités durement, & leur avait dit que quand il aurait battu les Français, il voulait exterminer tous les Indiens du pays; & qu'ils avaient appris aussique les Pensylvaniens, les Virginiens & ceux de Maryland s'étaient ligués pour la ruine des Indiens. Sur la demande de ce qu'ils voulaient faire de leurs prisonniers. ils répondirent que les Français leur avaient ordonné de les mener tous vers l'Ohio, où on les emploierait à construire des forteresses jusqu'à ce qu'ils eussent été ranconnés ou échangés. Elle leur demanda encore, s'ils ne regardaient pas comme un péché de répandre tant de sang innocent; sur quoi les Indiens dirent que les Français pouvaient le faire beaucoup plus aisément que les Anglais, parce qu'ils avaient parmi eux plusieurs vieillards qui pardonnaient tous les péchés, & qui assuraient qu'on pouvait tuer sans scrupule les hérétiques, & par conséquent les Anglais.

Le sommeil gagna les Indiens qui avaient beaucoup satigué; ils montrerent à leurs prifonniers comment ils devaient s'arranger pour se coucher, & mirent leurs sussis sous eux, comme s'ils craignaient qu'on ne s'en saisit & qu'on ne les employatcontre eux pendant qu'ils dormiraient. La femme de Flemming les voyant livrés au plus profond sommeil, eut l'idée d'en profiter avec son mari pour s'enfuir; mais cela demandait une extrème circonspection. Tous deux s'approcherent des restes du sen, & les rassemblerent comme pour se chausser, fesant exprès autant de bruit qu'il en saut pour éveiller des dormeurs ordinaires. Les Indieus ne l'entendant pas, Flemming dit à sa semme qu'il allait prendre la cruche comme pour puiser de l'eau à une source voisine; que si les Indiens dormaient toujours, elle vînt le trouver, & que s'ils s'éveillaient, leur excuse serait d'avoir voulu boire.

Le mari se rendit à la source, & y ayant attendu très-long-tems sans voir venir sa semme, il comprit qu'il serait inutile ou meme dangereux de retourner auprès du seu, & prit le parti de s'ensuir seul, abandonnant à la Providence le sort de sa malheureuse épouse. Il sit, en suyant, une chûte qui le priva pendant plus d'une heure de la faculté de respirer; il rencontra ensuite une maison, mais que ses habitans avaient abandonnée, & à la sin, il eut le bonheur d'arriver à une place voisine de Canagotschick, où il apprit que 300 hommes commandés par le colonel Hamilton, étaient en marche pour repoulser les Indiens. Il se joignit bien vîte à ce

corps, pour recouvrer sa femme s'il était possible. Dans la route on ne trouva que des maisons brûlées; mais quand on sut près du plantage d'Adam Kannel, on rencontra un parti de dix Anglais qui conduisaient une semme qu'ils avaient trouvée près d'un sour, & qu'ils avaient délivrée: & cette semme était celle de Flemming. L'aventure paraît romanesque, mais le fait est avéré.

Après les transports causés par un pareil événement, la femme raconta à son mari, qu'avant vu que les Indiens ne se remuaient point, elle avait pris le chemin de la source; elle s'était égarée, & s'en était apperçue avec le plus grand effroi. Toute baignée de larmes, elle avait attendu que le jour parût, pour marcher toujours sans savoir où elle allait. Il lui semblait entendre les cris des bètes sauvages; & chaque pas redoublait ses alarmes. A la fin, elle arriva sur une hauteur, d'où elle revit le feu, auprès duquel les fauvages étaient encore couchés, tels qu'elle les avait laissés. Elle regagna ensuite l'endroit où avait été sa maison & elle sentait renaître l'espérance dans son ame, lorsqu'elle entendit deux Indiens qui l'appellaient & qui tirerent deux coups de fusil.

(La suite au Journal prochain.)

TROISIEME



TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

I. Bazile. Anecdote française. Par M.
D'ARNAUD. Suite.

Je ne puis supporter plus long-tems l'indigne personnage qu'on me fait jouer. Oui, ma mere, je vous appelle ici auprès de moi, ou je retourne à notre village; je vole dans vos bras. Ah, monsieur Remi, monsieur Remi! vous avez bien de l'esprit; mais vous ne sauriez étousser cette voix qui crie au fond de mon cœur, qui redemande ma pauvre mere. C'est en vain que vous prétendez me rassurer: non, il ne m'est pas possible de vaincre la nature. Je suis résolu à n'écouter qu'un sentiment. Il est né avec moi.

Aussi-tôt le jeune homme court chez la marquise: elle étoit seule; il se jette à ses pieds: madame, dit-il en pleurant, je suis pénétré de vos biensaits. Ma reconnaissance ne saurait assez éclater: oui, vous êtes ma chere protectrice; mais, madame... vous

n'ètes point ma mere; je ne puis vous donner plus long-tems ce nom, dont je dépouille ma mere véritable. Chaque fois que je m'annonce pour votre fils, je sens en moi s'élever un mouvement..., je profère un affreux mensonge. M. Remi m'avait promis qu'au bout de quelque tems je reprendrais le nom de Bazile. Hélas, madame! je ne suis qu'un malheureux paysan, je le sais, je le sais, poursuit-il en redoublant ses larmes; mais jusqu'à ce moment j'avais conservé mon honneur; & j'y manque, je ne puis le dissimuler, en me chargeant d'un person-

nage qui m'appartient li peu.

Madame de Menneval veut calmer le jeune homme : elle était elle-même fi troublée, fi peu affurée dans le complot, qu'elle aurait cédé aux follicitations de Bazile. Remi entre ; il faisit le sujet qui peut avoir amené fon pupile. Il le voit les yeux encore mouillés de larmes; il feint de ne s'en etre pas appercu. Madame, dit-il en se tournant vers madame de Menneval, je viens de voir les parens de mademoiselle d'Amerville (le jeune homme témoigne fon avidité d'entendre Remi); nous avons eu un long entretien; l'ai tout lieu de penfer qu'ils seront enchantés de s'allier à vous, & qu'il vous fera aifé de conclure un mariage que M. le marquis, ajoute - t-il en regardant Bazile,

doit desirer avec ardeur. J'ai même surpris dans toute la contenance de la jeune perfonne un trouble... Je pencherais à croire qu'elle n'aime pas moins vivement qu'elle n'est aimée.

Mademoifelle d'Amerville m'aimerait. s'écrie Bazile! Il ouvre son ame à la séduction, il se livre à l'excès de sa joie; il peut devenir l'époux de ce qu'il adore; l'image touchante d'une mere s'éloigne, s'affaiblit; il consent à rester, à se dire le fils de madame de Menneval. Il consent à tout : il ne voit que la beauté de mademoiselle d'Amerville, que son hymen. Cependant il demande qu'on lui permette de faire venir sa mere à Paris. Remi, qui ourdiffait admirablement bien les fils de sa trame, prend des mesures infaillibles afin que l'arrivée de la paysanne ne change rien à ses projets : loin même qu'elle lui nuise, il conçoit l'idée d'en tirer parti. Sa fage prévoyance embrassait tout, arrangeait tout; & Bazile enivré d'amour, & flatté de l'espoir d'embrasser Nicole, promettait de se prêter aux ménagemens qu'on exigerait.

De tous les ressorts que mettait en jeu l'artificieux intendant, il regardait comme un des plus puissans & des plus prompts cet amour dont son éleve était ensammé. Son adresse fait naître une entrevue des deux

Dij

JOURNAL HELVETIQUE.

amans: ils se trouverent seuls chez madame de Menneval. Jamais mademoiselle d'Amerville ne s'était montrée plus belle aux yeux du jeune homme. Remi saisst avec joie les progrès de la séduction: il ne doute plus de son triomphe; il touchait au moment où l'amour, si l'on peut le dire, allait être aux

prifes avec la nature.

٢2

Nicole arrivée à Paris, était descendue dans une maison qu'avait indiquée l'intendant, & d'où son secret ne pouvait s'échapper. Où est Bazile? (c'est le premier mot que prononce la bonne femme) où est mon enfant? (on lui parlait, elle n'entendait pas) que je l'embrasse. Eh! je ne le vois point, je ne vois point Bazile! (Remi lui fait apporter des habits) Qu'ai-je besoin de tout cela?.. C'est mon fils que je demande: où est-il? où est-il? Madame, lui dit l'intendant.... -- Madame! madame! ce n'est pas là mon nom: je m'appelle la mere Nicole, à vous servit, monsieur. Cà, de quoi s'agitil? Ne saurais-je voir Bazile? ---- Dans le moment. Mais la décence exige que vous preniez des vêtemens conformes à fon état... Ma bonne & chere Nicole, puisque vous ne voulez point qu'on vous nomme madame, asseyez-vous... j'ai bien des choses à vous dire ... asseyez-vous. .. -- Oh! le respect, monsieur ... - Ne me refusez point; nous

avons à converser ensemble. Votre fils, ma bonne, vous est bien cher, n'est-il pas vrai? ---- Hélas, monsieur! je n'ai que lui d'enfant, & je n'aime que lui. On me donnerait tout au monde, on me ferait la dame de notre paroisse, que j'aimerais mieux être encore pire que je ne suis, mendier mon pain, & pouvoir à mon aise voir & embrasfer Bazile . . . Il doit être bien grandi! ----Ces sentimens me charment. Il vous est aussi tendrement attaché.... Vous l'aimeriez au point de donner votre vie pour lui?...-En doutez-vous, monsieur? & tout-à-l'heure. l'en aurais mille, que je les perdrais toutes avec plaisir, s'il ne fallait que cela pour le rendre heureux. -- Honnête Nicole, raffurez-vous; ce n'est pas votre vie qu'on demande: au contraire, on veut que vous viviez, que vous ayez de la fortune ... de la fortune! entendez - vous bien ce mot? ----Monsieur, je ne vois point mon fils!--- Je vous l'ai dit, vous l'allez voir : mais écoutez-moi, écoutez-moi. Oui, vous aurez tout ce que vous desirerez, on n'exige de vous qu'un petit acte de complaisance.

Bazile paraît, vêtu superbement, & va se jeter dans les bras de Nicole. — Tu ne me dis rien?... Comme il est brave! Quand il serait le seigneur de chez nous! Il n'est pas possible que ce soit là mon fils! J'en suis

mute en extase. Nicole entend Remi nommer Bazile monsieur le marquis. --- Monsieur le marquis! mon fils, monsieur le marquis! Tu es donc devenu un grand seigneur? Ce que c'est que Paris! Bazile ne cessait d'embrasser la bonne semme, & il pleurait. --- Parle-moi donc: est-ce que tu n'aurais rien à me dire? --- Le plaisir, ma mere, de vous voir m'ôte l'usage de la voix. Remi s'adressant à Bazile : je vous laisse. Il prend son éleve à part. Songez que vous êtes sur le point d'épouser un objet enchanteur; &... vous savez à quel prix. Tâchez d'amener la bonne femme à ce que nous desirons. Adieu; je vais chez mademoiselle d'Amerville: vous êtes bien fûr que la conversation roulers for vous.

Bazile a les yeux attachés sur l'intendant. A peine l'a-t-il perdu de vue, il retombe dans le sein de Nicole: Je puis donc, ma mere, vous embrasser, vous dire combieu je vous aime! Quelle satisfaction je goûte à vous revoir! comme mon cœur se dilate! — Mais, mon ami.... ce n'est plus Bazile que je vois! Apprends-moi donc quelle fortune tu as saite. — Madame la marquise me comble de biensaits; elle me traite.... quand je serais son propre sils. Elle m'en donne le nom. — Bazile, quoiqu'elle soit une grosse dame, elle ne saurait t'aimer plus

que je t'aime, il ne faut pas, mon ami, être de qualité pour avoir un cœur ... Eh bien. est-ce que tu ne reviens pas au pays? Mais i'extravague; un beau monsieur comme te yoilà, n'eft plus fait pour le village! Ton pere l'avait bien prévu ... je ne fais ... je crains que ce voyage de Paris ne m'ait ôté ton amitié ... tu as un air embarrassé : ma vue te causerait quelque peine? --- Et c'est moi, ma mere, qui vous ai pressée de venir... j'aurais un secret important à vous communiquer ... o ciel, qu'il m'en coûte!.. ma mere ... je suis toujours votre fils ; n'appréhendez point que je change. Oui, une fortune considérable m'attend, & je brûle d'en jouir, pour vous prouver que je suis le même à votre égard. --- Laisse-moi ma pauvreté, mon cher Bazile; tous ces airs d'opulence me seraient à charge; tiens, aime-moi toujours bien, sois toujours mon fils, je ne veux pas d'autre fortune ; c'est celle-là qui me touche; encore une fois, garde tes richesses, tes grandeurs; on dit que toutes ces belles choses empêchent d'aimer. Je ne veux que racheter deux arpens de vignes que ton pere avait engagés ; si tu me les fais rendre, je serai plus contente qu'une reine. Mais, ajoute-t-elle en répandant quelques larmes . je ne te verrai donc plus! tu resterais ici !----Ma mere, vous y demeurerez avec moi; c'est

D IV

à ce sujet que j'ai à vous entretenir. l'aime une demoiselle du premier rang, la beauté même, & je suis prêt à l'épouser. --- Tu épouferais une demoiselle de la ville!---Oh! cellelà est aussi vertueuse que belle ... ma mere. on m'impose des conditions pour ce mariage: on veut... que je me nomme monsieur le marquis de Menneval ... --- Comment! tu ne serais plus Bazile . . . le fils de ton pere? ---- Je serai toujours votre fils; je vous l'ai dit ... il ne s'agit que du nom ... ---- Explique-toi, mon cher enfant! je ne t'entends point; dame! je n'ai pas tant d'esprit que toi; tu en apprendrais présentement à tout notre village... Tu me regardes, & tu pleures! parle donc... -- Hélas! faut-il que j'aime? Jamais, non, jamais je n'aurai la force de lui annoncer ... il est inutile; je ne saurais... --- Tu me quittes, mon ami? --- Des affaires in'obligent... M. Remi vous instruira... Ma mere, je vous reverrai, je vous reverrai incessamment.

Nicole demeure interdite; le trouble de fon fils l'a accablée; elle ne sait à quelle cause l'attribuer. Pour Bazile, il court rejoindre son guide: --- Il est au - dessus de mon courage de faire ce qu'on exige, & je ne pense point que je puisse assurer mon bonneur à cette condition ... Vains essorts! ah, monsieur Remi, on ne saurait dompter is nature, je le sens trop! ---- Et toujours la nature, monsieur le marquis? --- Ne voilàt-il point que vous m'appellez marquis? le suis-je? je ne peux me dissimuler que je ne suis qu'un paysan, le fils de Nicole, & je l'aime ... comme ma mere; elle l'est, monsieur, elle l'est, ajoute le jeune homme en sanglottant: madame la marquise n'est que

ma bienfaitrice.

L'intendant feint d'être irrité : --- Eh bien, Bazile, puisque vous voulez être Bazile. rampez, traînez le fort d'un homme obscur, perdu dans la bassesse, suivez votre merveilleuse pente. Vous avez raison: la nature doit nous conduire. C'est la nature qui vous replongera dans la boue de votre hameau; c'est la nature qui vous fera mourir de faime, c'est la nature aussi qui vous interdit pouc toujours la liberté de penser seulement à ' mademoiselle d'Amerville ... je serai le premier à l'instruire de la vérité. Madame la marquise est bien récompensée de ses bienfaits ... Vous n'êtes qu'un ingrat! --- Ingrat! moi, monsieur! O ciel! & c'est à Bazile que ce reproche s'adresse! Jamais, non jamais on n'a eu autant de reconnaissance : mais ... donnez-moi done un autre cœur. --- Avec votre cœur, vous croupirez fur votre fumier... Vous ne sentez pas votre bonheur. tout ce que mademoiselle d'Amerville inspire.

18 JOURNAL HELVETIQUE.

Remi se retire brusquement, & Bazile va. pénétré de triftesse, chez madame de Menneval. Quelques momens après, arrive mademoiselle d'Amerville, accompaguée de sa famille. Bazile est frappé de nouveaux traits: c'est l'amour qui l'occupe entiérement, qui l'enflamme. La marquise porte les premieres paroles de mariage. Les parens de la demoi-Telle embrassent avec vivacité ce projet d'établissement. Voilà donc Bazile assuré de posféder ce qu'il adore; il lui est permis de faire éclater une passion impatiente de s'exprimer. Mademoiselle d'Amerville, sans offenser la bienséance, peut recevoir les hommages de son amant; c'est alors que ses charmes se développent, que sa beauté s'offre dans tout fon empire.

 point, c'est moi qui vous dirai ... je vous apporte l'explication. --- Je faurai, monsieur, je saurai... --- Votre fils a pour vous une tendresse qui ne s'est point démentie; il brûle de' vous en donner des preuves convaincantes; & par ce qu'il a fait, vous devez juger de ce qu'il sera, lorsque sa fortune sera assurée. Elle ne l'est point, & ne peut l'ètre qu'à une condition dont je viens vous faire part. Ne m'avez - vous pas dit que vous aimiez votre fils plus que vous même? ... Eh! oui, monsieur, mille fois plus que moi-même ... cela ne se demande point, -- Que si la circonstance l'exigeait, vous donneriez sans peine votre vie pour lui? --- Affurément, monsieur : je vous ai dit que s'il ne tenait qu'à cela pour qu'il fût heureux ... je reçois la mort à l'instant. --- Encore une fois, ma bonne Nicole, on est bien éloigné de desirer votre mort; on veut que vous viviez le plus long-tems qu'il le puisse, que vous soyez tranquille, contente. Bazile vous aimera toujours. On n'exigerait qu'un peu de complaisance de votre part, un léger facrifice qui, en vérité, ne doit pas vous coûter beaucoup: on souhaiterait seulement que Bazile ne vous appellat point sa mere, & que vous ne l'appellassiez point votre fils. --- Qu'est-ce que cela lignifie, monlieur? comment! que moi... Je n'entends point ... que je ne sois pas la

mere de mon fils, de Bazile, de Bazile que i'ai porté dans mon sein, que j'ai allaité?... Vous ne me comprenez pas, je le vois bien, ma chere amie; je m'expliquerai mieux. Madame la marquise n'a point d'enfant; elle est si biensesante cette madame de Menneval', votre fils l'a tellement intéressée, qu'elle l'adopte pour son fils & son héritier : en conféquence il va épouser un parti considérable pour le rang & la richesse. Il serait donc nécessaire que vous ne le vissiez point, que vous restailiez dans votre village, oùl'on vous donnera de quoi vivre, & à votre aise; il faudrait encore que vous répandissiez que Bazile est mort; en un mot, il ne porterait plus le nom de votre fils, & vous ne portericz plus celui de sa mere; il se nommerait monsieur le marquis de Menneval... Vous m'entendez présentement? Je vous observe que sa tendresse serait toujours la même, que votre absence ne diminuerait rien de ses sentimens: mais... Vous ne répondez point?.. Qu'entends-je? Pourquoi ces sanglots? ----Pourquoi, monsieur? Vous n'imaginez donc pas ce que peut être une mere? Je meurs dans les larmes... Bazile... - Il vous comblera de biens. --- Eh! monsieur, que me seraient tous les biens du monde? (elle pleure avec plus d'amertume) On m'ôte mon enfant! on m'ôte tout! Le jeune homme vient

à paraître; la pauvre femme court à lui toute en pleurs, & en tombant dans ses bras:

---- Tu n'es plus mon fils?

Bazile était venu dans le dessein d'annoncer à Nicole qu'ils devaient se séparer pour quelque tems, que son intérêt, son amour exigeaient ce sacrifice: mais à peine a-t-il vu sa mere, & sa douleur profonde, que la nature l'emporte. Il veut parler; sa voix expire; il ne peut que serrer Nicole contre son sein. Remi rompt le premier ce silence si expressif, & s'adressant à la villageoise : --- C'est-àdire que le bonheur de votre fils ne vous touche point? On avait l'intention d'assurer une fortune à l'un & l'autre ... mais vous serez satisfaite: vous verrez Bazile; vous demeurerez avec lui; il va vous suivre, être replongé dans l'obscurité, dans la misere de fon état... Non, monsieur, interrompt avec vivacité Nicole, je saurai ... je mourrai plutôt que mon cher enfant souffre par rapport à moi. Eh bien, Bazile ... je ne te nommerai plus mon fils! Du moins, j'implore cette grace, qu'on l'accorde à mes larmes : que je puisse te voir... Si monsieur veut, poursuit Nicole étouffée par les gémissemens, qu'on me mette au nombre de tes domestiques, oh! je serai la premiere à te servir ... je te réponds de mon zele ... je verrai mon enfant! dusséie être accablée de chagrin; je serai témoin

de son bonheur... Tu ne me réponds pas ?.. tu pleures?.. est-ce que je puis vivre sans jouir de ta vue?.. Jel'ai promis : je ne t'appellerai plus mon fils... Sois assuré, mon cher fils... C'est ainsi, interrompt l'intendant, que vous tenez votre promesse? Ce nom vous échapperait toujours, & vous trahiriez un secret important pour ce jeune homme; d'ailleurs, ma bonne, ne vous a-t-on pas dit qu'on n'exigeait que quelque tems, & qu'après ce delai, vous pourriez voir Bazile? Retournez dans votre village; rien ne vous manquera ... --- Rien ne me manquera? Eh! que pouvez-vous me donner qui vaille mon enfant? Vos bienfaits, monsieur? Gardez-les, gardez-les, ce n'est pas à une mere que l'on fait ces offres. Oui, je retourne à 1 notre village ... y mourir... Adieu, Bazile... adieu, mon fils, car il m'est impossible de ne point prononcer ce nom: il fera ma derniere parole. --- Ma mere ... (se tournant vers Remi) Monseur, c'est tpop me demander; je renonce à tout, à tout; je ne puis... je suis le plus à plaindre des hommes.

Bazile tombe fur un siege; deux ruisseaux de pleurs jaillissent de ses yeux; il passe de l'agitation à l'accablement. Vous voyez, dit Remi à Nicole! vous perdez votre fils; vous lui enlevez une fortune éclatante; & remplissant ce qu'on vous impose, vous êtes sa

bienfaitrice oc'est être plus que sa mere, que de lui avoir donné la vie. Vous le comblez de richesses; vous l'élevez au saîte des grandeurs... Bonne Nicole, c'est ainsi qu'on aime son sils. — Allons, monsieur, je... je ferai tout ce que vous voulez; je reprends dès cet instant la route du pays... Je ne verrai jamais, jamais Bazile; je vous le promets bien: je vais l'embrasser... pour la dernière sois.

Nicole se précipite sur le jeune homme, le couvre de ses baisers, de ses larmes:——Adieu donc, mon cher enfant! sois heureux, & oublie ta pauvre mere... Elle fait quelques pas, détournant incessamment la tête pour regarder Bazile; puis revenant: - Mon fils... je ne puis le quitter! il n'est pas possible! mes genoux pisient sous moi! Eh bien, lui dit l'intendant, qu'un secret dépit agitait, restez donc ici; on arrangera les choses de saçon que vous soyez contente. Il sort, & a l'attention d'emmener avec lui Bazile livré aux plus violens combats.

(La suite au Journal prochain.)

II. Méthode pour faire le vin.

PROSPECTUS. I. Une nouvelle méthode de cultiver la vigne, plus simple, plus économique, & plus fructususe que la méthode ordinaire; seconde édition, revue, corri-

gée & contidérablement augmentée.

IIo. L'art de faire le vin rouge, contenant les premiers procédés publiés par l'auteur, & les nouveaux qu'il a imaginés depuis, pour façonner les vins rouges, 10. dans les années de maturité, 20. dans les années où les raisins ne sont mûrs qu'en partie, 30 dans les années où ils font très-verds, & celles où ils ont été gelés sur les ceps, 40. dans les années & les vendanges pluvieuses: avec des planches & la liste des souscripteurs, à l'usage de tous les vignobles du royaume; par M. Maupin, en 2. vol. in-80. Prix 13 livres; savoir, ensemble ou séparément, la nouvelle méthode, 6 livres; & l'art de faire le vin, 7 livres.

On pourra souscrire pour ces deux ouvrages, dont l'auteur ne fera tirer tout juste qu'autant d'exemplaires qu'il y aura de souscripteurs, chez Musier fils, libraire, quai des Augustins, ou chez l'auteur, à la même adresse; favoir, pour la nouvelle méthode de cultiver la vigne, jusqu'au premier septembre prochain. moyennant 6 livres, & pour l'art de faire le vin, jusqu'au premier août. La souscription pour ce dernier ouvrage, sera de 7 livres. Mais comme l'événement de l'impression dépendra du nombre des souscripteurs; pour éviter de leur rendre

l'argent.

l'argent, si l'impression n'avait pas lieu, on ne recevra de leur part, jusqu'au premier juillet, qu'une simple soumission de sournir les 7 livres convenues dans les vingt premiers jours de juillet, au cas qu'on imprime l'ouvrage; ce que l'auteur aura soin alors de faire annoncer aux souscripteurs, par un avis adressé à chacun d'eux.

Avoir une plus grande quantité de vin, l'avoir beaucoup meilleur, & en même tems à moins de frais, par la suppression d'une partie des échalas, des fossés, & du fumier, employés dans la pratique ordinaire; tels sont les principaux avantages que M. Maupin promet à ceux qui voudront bien suivre les instructions contenues dans les deux ouvrages qu'il propose au public. Ces avantages sont prouvés, dit-il, par une foule d'expériences commencées depuis plus de dix années, & qu'un grand nombre de personnes de tous les états & de tous les rangs ont répétées dans presque toutes les provinces du royaume. Plusieurs de ces expériences se sont saites sous les yeux même du gouvernement.

En rendant hommage au zele de M. Maupin, qu'il nous soit permis de présenter de nouveau quelques idées sur cette partie si

intéressante de l'agriculture.

L'œnologie est encore dans l'enfance & le sera long-tems, malgré les ouvrages qui

en ont traité. Pour qu'un livre soit utile, il saut qu'il y ait des principes démontrés, ou du moins des principes de convention & des points de ralliement; ici, il n'existe ni principe, ni point de ralliement, mais seulement des expériences & des observations isolées. Il résulte de là qu'un ouvrage sur la vigne n'est, à quelques généralités près, avantageux que pour un petit canton, trèsinutile souvent pour le reste de la province, & toujours pour les autres parties du royaume. Cette assertion générale paraît tenir au paradoxe, il s'agit de la détailler.

On ne peut établir, pour tous les pays de vignoble, une loi absolument générale, parce que la culture de la vigne doit varier suivant les climats, la position & la nature du

fol; premier principe.

On ne peut pas dire affirmativement, telle espece de raisin convient ici & non pas là, parce que des especes essentiellement dissérentes ont, par exemple, en Champagne, le mème nom qu'à Bordeaux; cette similitude de nom trompe essentiellement le cultivateur qui plante souvent un raisin noir pour un raisin blanc, & une espece tardive pour une espece hâtive; second principe.

De ces deux principes, il en résulte un troisieme, c'est qu'on ne peut prescrire aucune regle sûre, ni pour la taille, ni pour la culture, ni pour la qualité du terrein qu'exige chaque espece en particulier : que de principes & de conséquences il reste encore à tirer!

Il n'y a qu'une seule méthode, une seule marche, pour faire un livre élémentaire sur la vigne, & pour qu'il soit compris par tous les lecteurs: 1°. sacrisser une certaine étendue de terrein pour y rassembler toutes les especes de raisses cultivés dans chaque vignoble des provinces de France, ce qui sorme environ 200 cantons assez distingués. Demander dans tous ces endroits des crossettes & des barbues de chaque plant qu'on y cultive, sur chacun desquels on liera & l'on roulera un morceau de parchemin portant écrit le nom que l'on lui donne dans le pays.

2º. On plantera sur la même ligne les crosfettes & les barbues d'un même canton, & au pied de chaque cep on mettra un piquet en bois de chêne ou une palette, & sur lequel sera écrit avec une couleur à l'huile, le nom de chaque individu. Lorsqu'on demande en même tems des crossettes & des barbues, c'est pour s'assurer de la reprise des uns & des autres, parce que cette opération doit marcher tout-à-la-fois.

3°. Outre ces piquets & ces palettes, on tiendra un registre, sur lequel les noms seront inscrits suivant l'ordre de la rangée des ceps. E ij

JOURNAL HELVETIQUE.

62

4º. Pendant la seconde & la troisieme année, tous les ceps seront taillés de la mème facon; c'est-à-dire, que si, par exemple, on a trois crossettes & une barbue de la même espece. & venue du même canton, la barbue & la crossette sa voisine seront taillées uniformément; la seconde, d'une maniere différente, & ainsi pour la troisieme. On observera le même ordre pour toutes les autres, & chaque année on spécifiera sur le registre & à côté de chaque nom, quels auront été les progrès du cep & ses variations. Voilà déjà trois grands tableaux de comparaison. Si on plantait quatre crossettes & une barbue, ce serait encore mieux; un des cinq pieds suppléerait à celui qui ne reprendrait pas, ou périrait avant que toute l'opération fûtlfinie.

5°. C'est à la troisieme année que commence le grand travail, & que l'observateur ne doit plus quitter sa plantation jusqu'après la récolte du raisin & la chûte des feuilles. Il observera 1°. quelles sont les especes les plus hâtives, & il écrira sur le régistre, à côté du nom, telle espece a commencé à pleurer, son bourgeon s'est ouvert, la forme de son fruit a paru, le bourgeon a été entiérement épanoui, tels & tels jours. Cette observation sera générale & particuliere à tous les plans. 2°. Il notera également les jours de la florai-

fon, & comparera la forme des grappes & des fleurs de chaque espece. 3°. La même opération scra répétée sur les feuilles, & surtout sur la feuille qui avoisine le plus la grappe que j'appelle feuille-florale. 4º. Îl comparera la poussée de toutes ces plantes, celles qui chargent beaucoup en bois forts & vigoureux, ou faibles & courts. 5°. Il examinera la forme du fruit en général; celle des grains & leurs dispositions méritent une attention particuliere. Le fruit & la feuille font deux grands objets de comparaison. 6°. Enfin, le sarment dépouillé de ses feuilles & de son fruit, fixera encore ses regards; il spécifiera la force du cep, la forme du sarment, & la distance d'un bourgeon à un autre. Ces observations & ces comparaisons seront caractérisées sur le registre à côté du nom de chaque espece, sans oublier le goût du fruit qu'elle aura donné, & il y fera dit, par exemple, à l'article du raisin connu aux environs de Paris sous le nom de morillon, il PARAîT ÉTRE celui qu'on appelle *bourgui*gnon en Beaujollois, pineau en Bourgogne, morvégué en Provence, ou le théoulier, ou le manousquen, ou le brun-fourcat, &c. J'appelle le travail de cette troisseme année, le travail d'épreuve.

6°. La quatrieme année exige des soins encore plus assidus; c'est l'année de proba-

tion. On reprendra la suite des observations précédentes; l'habitude de voir les rendra encore plus familieres, & par conséquent plus faciles. Voilà le tems de débrouiller le chaos de cette nomenclature barbare dont chaque raisin est surchargé suivant les différens cantons. Ces noms ne varient pas seulement d'une province à l'autre, mais presque généralement de village à village. Comment veut-on, après cela, qu'un ouvrage fait, par exemple, sur le vignoble de Champagne, soit utile pour celui de Bordeaux, de Marseille, de Bayonne, quand meme la culture d'une province conviendrait à une autre, ce qui certainement n'est pas? Le cultivateur de ces provinces croit qu'on lui parle hébreu, & il ne sait pas l'hébreu. Comparez & rapprochez donc chaque espece; voyez si toutes les observations de la seconde, troisieme & quatrieme année, se rapportent, si elles ont une exacte analyse pour le tems des pleurs (toutes circonstances d'ailleurs égales), du bourgeon, de la floraison, pour la configuration des feuilles, pour la forme de la grappe, la disposition, la couleur des grains, la qualité du fruit, &c. Dites alors, telle espece connue aux environs de Paris fous tel nom, est la même que celle connue à Rheims, à Dijon, à Besançon, à Lyon, &c. sous telle ou telle autre dénomination. Vous

ferez ainsi successivement le tour du royaume, ce qui donnera un tableau de synonymie
de tous les raisins des dissérens cantons de
France. Comme chaque espece de plant produit des variétés à raison du climat, de la culture, de la nature du terrein, &c, séparez,
classez & spécifiez ces variétés. C'est le moment, c'est-à-dire lors de la maturité du
fruit, de décrire chaque espece en particulier, en considérant toutes les parties qui
concourent à former le cep & le fruit.

7°. Nous n'avons encore qu'un apperçu assez caractérisé il est vrai, nous voici parvenus à l'année de confirmation, c'est-à-dire, à la cinquieme qui donnera le sceau de l'authenticité à nos opérations. Le travail consiste à reprendre la masse des observations des années précédentes, à les répéter comme si on n'avait encore rien fait, à les comparer de nouveau; enfin, à ajouter sur le registre les nouvelles, changer & rectifier celles qui se trouveront ou défectueuses, ou mal expliquées. C'est le tems de faire dessiner de grandeur naturelle la feuille florale, grappe fleurie & le raisin. On ne doit pas se figurer que ces dessins soient bien nombreux. je mets en fait qu'il n'y a peut-être pas en France trente especes ou variétés de raisins bien caractérisées, quoiqu'il y ait plus de deux mille noms.

72 JOURNAL HELVETIQUE.

8°. La nomenclature une fois bien reconnue, on fixera à l'espece le nom le plus généralement reçu, sous lequel on donnera l'énumération de tous les noms employés dans les dissérens cantons; noms dont on sera encore un catalogue particulier & général, disposé par ordre alphabétique.

Il réfultera enfin de ce travail, qui n'est encore que préliminaire, que celui qui écrira sur la vigne, sera un ouvrage à la portée de tous les lecteurs; mais pour qu'il soit généralement utile, il exige bien d'autres condi-

tions.

Les especes bien constatées, on doit tâcher de connaître la nature du terrein qui convient à chacune en particulier. Pour cet effet, avez, s'il est possible, 1°. un terrein pierreux, divisé en trois classes; la premiere, en pierres calcaires; la seconde, en pierres vitrifiables; la troisseme, composée des deux autres ; 2º. un terrein graveleux ; 3 . un terrein sablonneux; 4°. différens terreins d'un grain de terre plus ou moins compacte, argilleuse, &c. 50. une portion de chacun de ces terreins sera en pente, & l'autre en plaine. Dans chacune des positions de ces terreins, plantez une quantité suffisante des especes de raisins que vous aurez déterminées, & plantez chaque espece Céparée de l'autre, en suivant toujours la marche des observations de nos premieres années: vous reconnaîtrez le terrein où chaque espece prospere ou languit. Comme les especes sont ici séparées, dans des expositions & des terreins différens, multipliez les expériences sur la taille; voyez si celle d'une espece convient à l'autre, ou, suivant la nature du terrein, quelle doit être celle de chacune séparément. De la culture de la vigne, passons à l'examen de son produit:

troisieme genre d'expériences.

Ce n'est pas le cas de parler dans ce moment de la maniere de faire le vin; ce serait enseigner la pratique avant d'avoir des expériences & des principes d'où elle doit nécesfairement dériver. Pour établir une regle fûre, il faut connaître, 1°. quel vin donne chaque espece de raisin en particulier; 20. si la plus ou moins forte élévation du cep, & si la taille quelconque changerait sa qualité; quelle qualité de liqueur résulte du mêlange de deux ou de plusieurs especes de raisins. & en quelle proportion ce mêlange doit être fait; 3°. examiner l'effet que produit la nature & l'exposition du sol sur chaque qualité; 4º. les especes de plant qu'on destine seulement à procurer d'abondantes récoltes, & à donner du vin d'un mérite supérieur; 50. enfin, les raisins qui donnent le meilleur vin en blanc, ou en rouge. Lorfque ces

principes seront bien constatés, lorsqu'ils seront confirmés par l'expérience (il faut au moins dix ans), on pourra alors faire un traité d'œnologie; jusqu'à cette époque, on se battra les slancs pour dire de belles choses, on promettra beaucoup; bien sou qui se fiera à ces promesses. L'édifice est élevé sur le sable. & sa chûte est prochaine.

111. Objervations fur les asphyxies, ou morts apparentes & subites. Suite.

On ne saurait trop se précautionner contre ces vapeurs, sur-tout contre celle du charbon. L'usage du ventilateur devient indispensable, quand on en brûle dans les appartemens & pour les bains à cylindre; ils doivent être surmontés d'un tuyau qui condusse directement la vapeur à l'extérieur de la maison, & non dans le tuyau de la cheminée, de crainte que le poids de l'athmosphere ne saide resuer dans l'appartement ou dans les chambres voisines cette suneste vapeur; ce qui est arrivé aux asphyxiques du magasin de modes rue Saint-Honoré.

Une autre précaution essentielle, est de ne jamais s'enfermer dans une voiture, surtout après avoir mangé, sans en tenir une glace à demi baissée, principalement en hiver, & plus encore quand on est dans l'habitude d'y avoir des cylindres, des boules ou des bougies allumées : dans tous ces cas, la vapeur animale & la chaleur entetent, assou-

pissent & conduisent à l'asphyxie.

Il est très-imprudent de mettre de la braise sur la table, de s'enfermer avec de la braise & du charbon dans de petits appartemens; on court un danger éminent de passer de la vie à la mort sans s'en appercevoir; personne ne l'ignore, & l'on voit cependant chaque jour de tristes victimes de cette imprudence. Il est dangereux d'aller tout de suite secourir ceux qui sont ainsi suffoqués. Si on ne les assistait pas, ils périraient; & un zele précipité & inconsidéré ne sert qu'à augmenter le nombre des asphyxiques : pour prévenir cet accident, il convient d'enfoncer les portes, les fenêtres, d'agrandir les soupiraux; en un mot, de faciliter le plus promptement un grand courant d'air libre : si ce lieu ne contient point de matieres combustibles, on y entretiendra des matieres enflammées. & l'on répandra par-dessus du vinaigre, ou même beaucoup d'eau: après ces premieres précautions, on liera un animal vivant, un chien, fur-tout, fur une planche, fur laquelle on attachera une chandelle allumée; fi la lumiere ne s'éteint pas dans ce fouterrein, si l'animal est retiré sain & sauf, on pourra y descendre, après avoir en la précaution de se faire passer sous les épaules une double corde, ayant soin de tenir dans ses mains un cordon particulier, pour avertir en le tirant, du danger où l'on pourrait se trouver: il est également nécessaire de boire un demi-verre d'eau-de-vie avant d'y descendre, d'en tenir dans sa bouche, de répandre du vinaigre sur son corps, de s'en frotter le nez, les yeux & les tempes.

Après toutes ces précautions, on retirera le suffoqué avec des crochets ou autrement; il sera placé à l'air libre, déshabillé, couché fur le côté, la tête soulevée, & étendu sur le gazon, ou dans une cave fraîche, ou au bord de l'eau; en un mot, dans un endroit un peu humide. Après ces dispositions, on soufflera dans la bouche ou dans le nez, ou avec un tuvau, ou par le moven d'un sousset; de la glace sera appliquée sous les aisselles, sous la plante des pieds & fur le creux de l'estomac; mais par-dessus toutes choses, on jetera sur son corps, principalement sur le vilage & sur la poitrine, des seaux d'eau fraîche; & l'on insistera d'autant plus sur ce dernier secours, qu'il est de tous le plus prompt, le plus commun & le plus énergique. Lorsqu'un asphyxique a donné quelques signes de vie, on lui frotte les tempes, le nez & les yeux avec du vinaigre; on lui en fait même avaler une cuillerée, & tout de suite après on le transporte dans une cuisine ou

dans une salle basse, dans laquelle on a fait agréablement allumer du feu : le malade étant placé à une certaine distance, toujours étendu sur le carreau, on continue à répandre sur lui de l'eau fraîche, jusqu'à ce qu'il foit entiérement revenu ; alors on cesse l'opération, & on approche le malade du feu par degrés; enfin, quand cela se peut, on le couche dans un lit bassiné . & on lui fait avaler un bouillon, un demi-verre de vinaigre, ou quelques gouttes d'eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de sel ammoniac. Enfin si ces secours devenaient inutiles, on emploierait les movens irritans indiqués pour les noyés, sur-tout l'introduction de la fumée de tabac, qu'on a vu fouvent réussir dans ces circonstances.

4°. Le quatrieme genre d'asphyxie ou mort apparente, peut être causé par le plomb, par l'exhabisson des fosses, l'infection des cloaques, des lieux humides & profonds; par celle des tombeaux, des voieries, des prisons & des autres lieux étroits, où beaucoup de personnes se trouvent rassemblées; par les miasmes contagieux des épidémies, principalement de la peste & de la petite vérole. On a quelques moyens pour prévenir ces malheurs; le premier est le ventilateur, qui établit un courant d'air pur qui agite & renouvelle sans cesse l'air méphitique : il en

est encore un pour les sosses, les caveaux, les lieux bas & rensermés, c'est de pratiquer une ouverture à laquelle soit adapté un tuyau de fer-blanc ou de plomb, qui s'éleve jusqu'au toit, afin que les émanations s'échappent à mesure qu'elles se forment, & que cessant d'être concentrées, on ne risque plus d'en être frappé en descendant dans ces souterrains.

Il est très-prudent, en approchant des lieux infectés, de brûler du genievre ou du vinaigre, du sucre, de fumer du tabac, & de tenir dans sa bouche quelques substances · aromatiques, sur-tout de neutraliser les émanations méphitiques, suivant le procédé publié par M. de Morveau. Si on n'a pas recours à cette maniere de prévenir les accidens, il faut se souvenir qu'on ne doit jamais descendre dans ces souterreins sans avoir agrandi l'ouverture, & sans que la premiere infection en soit évaporée; c'est encore le cas de se servir de la double corde dont nous avons parlé: les vuidangeurs auront soin de rompre avec de grands bâtons la croûte qui couvre les matieres, & d'en laisser évaporer les émanations, de boire de l'eau-de-vie avant d'y descendre, & d'en tenir dans leur houche.

5°. Le cinquieme genre d'asphyxie peut être causé par l'excès de joie, de colere, de

chagrin, par l'enthousiasme, par des affections hystériques connues sous le nom de vapeurs, enfin par la syncope, &c. L'incertitude où l'on est sur la mort véritable ou apparente de cette classe d'asphyxiques. exige qu'on ne les abandonne pas à leur malheureuse destinée, & qu'aussi-tôt qu'ils se trouvent frappés, on les secoure le plus promptement qu'il est possible. Le premier Tecours est l'air libre & l'eau froide; on peut y joindre les odeurs fortes & désagréables, telles que celles de la plume brûlée, l'alkali volatil. &c. On doit encore frotter les tempes & les poignets avec de l'eau de senteur, frapper sur la paume de leurs mains, leur chatouiller la plante des pieds, leur arracher les poils, donner quelques secousses à leur corps en les soulevant de tems en tems par les épaules; on frotte en même tems la peau avec des serviettes chaudes; on applique des briques chaudes sur la plante des pieds, & à mesure qu'ils commencent à respirer, on leur fait avaler une cuillerée d'eau-de-vie camphrée, d'eau des carmes, ou de la premiere eau spiritueuse qui tombe sous la main.

Une attention non moins importante, est de déshabiller promptement les asphyxiques, & de ne leur laisser ni col, ni jarretieres, ni bracelets, rien en un mot qui puisse les gêner en aucune partie; cependant, si malgré ces premiers l'ecours l'asphyxique avait peine à en revenir, on aurait recours à la saignée, & a la sumée de tabac qu'on injecterait par le sondement.

6°. Le sixieme genre d'asphyxie reconnait pour cause l'étranglement ou la compression violente de la gorge, soit par cause externe, ou par cause interne. Ceux que l'on trouve étranglés doivent être saignés le plus tôt qu'il est possible, de la veine jugulaire, & même plusieurs fois dans un trèscourt espace de tems, sans saire aucune ligature, en se contentant de fermer l'ouverture de la veine avec un morceau de taffetas d'Angleterre; on leur soufflera en même tems dans la bouche; & si-tôt qu'ils commenceront à respirer, on leur fera du vent avec un soufflet ou avec un éventail, & on leur donnera de l'eau fraîche à avaler autant qu'ils paraîtront le desirer. On sent la nécessité de débarrasser le malheureux de la corde & de tous les liens qui pourraient le gêner, mais prendre garde de ne pas couper la corde brusquement, ce qui augmenterait son resserrement.

On doit encore appliquer sur l'impression faite par la corde, des compresses imbibées de vinaigre ou d'eau-de-vie camphrée, ou même d'eau fraîche & de sel; ensin il im-

porte

porte sur-tout de tenir le pendu sur son séant, & de soutenir sa tête toujours prête à

pencher.

La saignée du pied, & même copieuse, après celle de la jugulaire, peut encore être utile en pareil cas; & ces remedes seront tous inutiles, si la premiere vertebre du cou

est luxée, ce qui est aisé à reconnaître.

Le gonsement des amygdales dans des maux de gorge, est une cause interne d'étranglement & d'asphyxie: la saignée copieuse est le premier remede; la sumée du tabac qu'on fait avaler, ou qu'on introduit par le sondement, est d'un grand secours, & doit suppléer l'émétique indiqué pour les maux de gorge, parce qu'il parvient difficilement à l'estomac, à cause de la résistance que les fluides éprouvent dans le sond du gosser alors presqu'entièrement bouché par le gonsement des amygdales.

Une troisieme cause d'étranglement, c'est la présènce d'un corps étranger, arrèté au sond du gosier, dans l'œsophage, ou tombé dans la trachée - artere. Dans ce dernier cas, le malade tousse sortement avant d'ètre sufoqué, ce qui sert à distinguer cette cause d'asphyxie de la précédente. Le lait, l'huile d'amande douce, d'olive, de navette, de lin, de noix, sont de bons remedes : après les avoir employés, excitez la toux par l'in-

troduction de la fumée du tabac par les narines.

A l'égard des corps avalés, c'est une erreur d'en provoquer la sortie par la bouche quand ils sont engagés trop avant dans le golier: si la suffocation n'est ni prochaine ni présente, il faut attendre un chirurgien qui fera l'extraction avec des tenettes ou par tout 'autre moyen; mais dans un cas urgent on prendra un porreau long, mince, ébarbé; on l'introduira dans le fond de la gorge, ayant soin de le pousser obliquement & en bas, pour précipiter par cette impulsion le corps étranger; une bougie trempée dans l'huile ou dans l'eau tiede pour un peu la ramollir; une baleine au bout de laquelle on aurait fortement attaché un bouton de linge usé, produirait le même effet; enfin dans le grand besoin, une baguette d'osier, de bouleau, ou de tout autre bois pliant & difficile à rompre, servirait à cet usage.

7º. Asphyxie ou mort apparente, causée par la commotion du cerveau, les chaleurs violentes, les coups reçus, l'apoplexie, l'épilepsie, la catalepsie. Lorsque le crâne est affecté, fracturé par un coup, par une chûte violente, le malade tombe dans un assoupissement subit, duquel il est toujours difficile de le faire revenir : la saignée du pied plusieurs fois répétée, est le premier secours qu'on doive administrer; appliquer des compresses trempées dans l'eau-de-vie sur les blessures, frotter le nez, les tempes, avec du vinaigre, des eaux spiritueuses, en mettre quelques gouttés dans la bouche du malade, & s'il paraît reprendre ses sens, lui faire avaler de l'eau fraîche, en répandre sur son visage & sur sa poitrine. On a vu dans l'apoplexie la fumée de tabac, comme on l'a conseillé pour les noyés, produire des effets admirables. Il est encore essentiel de promptement déshabiller l'apoplectique, de l'étendre fur le carreau, de le faigner ; enfin, de lui faire respirer un air libre & frais : les potions émétiques qu'on donne communément, augmentent la difficulté de respirer. en restant souvent dans la bouche; si elles descendent dans l'estomac, elles n'y produisent aucun effet, ou bien elles excitent des efforts plutôt capables d'augmenter l'engorgement du cerveau & de nuire, que d'être utiles.

8°. Enfin, le dernier genre d'asphyxie, ou mort apparente des nouveau-nés, est causée par le serrement du cordon ombilical, par la compression de leur corps dans les accouchemens difficiles, par les convulsions, les cris, la dentition; par l'imprudence des meres & des nourrices qui les suspendent, les couchent dans leur lit, ou qui les couchent

sur le dos dans le berceau, & les y agitent

trop fortement.

Lorsqu'un enfant vient au monde sans pouls, fans mouvement au cœur, & comme mort, avant de faire la ligature & la section du nombril, il faut examiner s'il est dans cet état, ou par trop de sang ou par faiblesse. Dans le premier cas il est rouge, livide & comme noir. Le moyen de le rappeller alors à la vie, c'est de couper le cordon sans lier le bout qui répond à l'enfant, de le presser par ce même bout, & d'en laisser couler du lang, jusqu'à ce que le nouveau-né ait donné signe de vie. Il faut en même tems lui souffler fortement dans la bouche, en serrant exactement les narines, le transporter à l'air libre, le frotter légérement avec des linges, l'agiter doucement jusqu'à ce qu'il soit parfaitement revenu; alors on fait la ligature du cordon comme à l'ordinaire.

Si au contraire l'enfant est asphyxique par faiblesse & par inanition, on entretiendra la communication entre la mere la l'enfant pendant une demi-heure ou une heure, en un mot, jusqu'à ce que la circulation de la mere à l'enfant soit bien rétablie; on le frottera en même tems avec des linges trempés dans le vin chaud, & en cas de besoin, on

recourra aux seçours précédens.

A l'égard des enfans suspendus ou suffo-

qués dans le lit, on trouve un prompt secours dans le lit de cendres chaudes, dans le frottement des narines & des tempes avec quelque eau spiritueuse, dans la sumée du tabac introduite dans le sondement, mais soufflée doucement, avec précaution & en petite quantité. L'asphyxie occasionnée par les convulsions, les cris, la dentition, &c. exige le même secours.

(La suite au Journal prochain.)

IV. Épître sur l'origine & l'état des sociétés.

JADIS tous les humains dans l'univers épars.

Au seul instinct livrés, sans culture & sans arts,

Isolés, sans tendresse au sein de la nature,

Attendaient sous un chêne une ingrate pâture.

Déserteurs insensés de leurs rustiques toits,

Esclaves dans la suite, ou par force, ou par choix,

Comment sont-ils sortis de cet état agresse.

Pour s'imposer un joug peut être plus sunesse?

De ces siecles obscurs j'écarte le rideau:

La vérité me luit, & je suis son flambeau.

Par-tout l'homme obéit & l'homme naquit libre; Qui peut du moins, qui peut rétablir l'équilibre? Cette leçon importe aux peuples comme aux rois: Rois, peuples, écoutez, je discute vos droits.

Un fentiment exquis, émané du ciel même. Oui fait que chaque espece & s'unit & s'entr'aime, Inspirant les besoins de la paternité. Substitua l'amour à la férocité. Sur les pas de ce dieu l'innocente jeunesse Parmi les jeux, les ris, reconnut la tendresse. Rientat les soins touchans de la maternité Annoncent les doux fruits de la fécondiré. Je vois, quel doux objet! les enfans & les peres Gouvernés par l'amour, vivre en peuple de freres. Mais la maison augmente & la famille croit: Le pere en souriant sent ce nouveau surcroit. Tous lui doivent d'abord respect, obéissance, Moins par nécessité, que par reconnaissance; Son empire est fondé sur l'amour, la douceur; Pour régner, il ne doit consulter que son cœur. O précieux tribut de bienfaits & de graces! Tu vaux seul tous les biens, si tu ne les surpasses. O spectacle enchanteur du pouvoir paternel! C'est l'image ici bas du Dieu qui regne au ciel. Je parcours comme un trait l'intervalle des âges. Divine vérité, toi seule, qui surnages Sur le chaos obscur de ces antiques tems, Découvre à ma raison, à mes trop faibles sens, Les mœurs, les passions de cette enfance humaine. Quoi donc, né pour l'amour, l'homme ressent la haine!

Et déjà la discorde arme tous les humains Pour un fruit cultivé de leurs communes mains! 30 Ingrats, le remords crie & la vertu murmure : 32 En disputant ses dons, respectez la nature.

Près d'un arbre au hasard dans le vallon planté, Soudain j'entends le nom de la propriété: Si-tôt je vois germer & croître les querelles, Les procédés sanglans, les haines éternelles; Et je n'apperçois plus que meurtres & combata Dans l'inégalité, source de leurs débats. Divine vérité, sur cet âge coupable Jette, jette à jamais un voile impénétrable: Dans un prosond oubli qu'il reste condamné; L'homme est donc criminel, à l'instant qu'il est né. Qui pouvait davantage, osait tout entreprendre. Contre la force armée il fallut se désendre, Et contenir du moins par un frein apparent Le faible, le plus sort, le riche & l'indigent. Mais quels prudens motifs, quelles raisons puis.

Réuniront enfin tant de mœurs différentes?

Comment concilier tant d'intérêts divers,

Sans choquer les esprits par l'appareil des fers?

F iv

fantes

Et comment enchaîner la volonté commune
Pour assurer à tous la vie ou la fortune?
Qui put donc asservir & leurs vœux & leur soi?
Et qui put opérer ce changement ? . . . La loi.
La loi, moyen sublime, organe salutaire,
Ramene la concorde & la paix sur la terre.
L'homme rendu docile à sa céleste voix,
Reprit sa liberté, sa raison & ses droits.
O prodige! ò grandeur! la terre est consolée;
Une religion par le ciel révélée,
Acheva de montrer aux mortels consondus
Un prix toujours tout prêt pour payer leurs vertus.
Munis du sceau des loix, les vieillards & les fages

Amoltirent enfin ces cœurs durs & sauvages.
L'homme jadis barbare, aujourd'hui citoyen,
Consacre à la patrie & sa vie & son bien.
Que dis-ie! au moindre choc la nature ébranlée,
Mais ailleurs à l'état en filence immolée,
Subjugue ma raison, m'éleve & me surprend.
Une femme de Sparte avait cinq fils au camp,
Tous sa fiere espérance & la fleur de l'armée;
Du combat tout à-coup la nouvelle est semée:
Au milieu des dangers qui menacent l'état,
L'héroine incertaine, ... elle vole au sénat.

Mais un seul sentiment tient son ame captive,
Tremblante elle attendait... ensin l'Ilote arrive.
Des jours de vos cinq fils le glaive a décidé.
Vil esclave, répond, que t'ai-je demandé?
La victoire est à nous, poursuit-il hors d'haleine.
O généreux transport d'une ame citoyenne!
Sans qu'une faible larme échappe de ses yeux,
La mere court au temple & rend graces aux dieux,
Que vois-je, & quel spectacle! aux sivages du
Tibre.

Un peuple pauvre & fier, législateur & libre,
Pendant le cours heureux de cinq siecles entiers
Défend ses loix, ses mœurs, sa gloire & ses foyers.
Sa noble fermeté ne connaît point d'obstacles,
Et son patriotisme enfante des miracles.
Sourd à la voix du sang, dont l'empire est si fort,
Brutus juge son fils & l'envoie à la mort.
J'admire avec terreur un autre facrisce:
Pour l'arracher aux maux qu'il faudra qu'il subisse,
De Régulus captif, Rome offre la rançon;
Sa fierté s'en indigne, & rejette un tel don:
Il présere aux Romains les tourmens de Carthage,
Et son resus superbe a doublé leur courage.
Par sa vertu rigide & ses décrets vengeurs,
Caton bannit le luxe & résorme les mœurs.

Trop heureux les humains, si leurs regards fidelles N'eussent vu que les loix & la patrie en elles, Et si ce salutaire & doux tempérament Avait à leurs vertus servi de supplément Hélas! du sein des loix & d'un dogme sublime. Le triste abus naquit & porta l'homme au crime. La foif de commander, la superstition Allumerent les feux de la fédition : Et bientôt l'habitant des plaines & des villes Connut toute l'horreur des discordes civiles. Tout trembla, tout périt; la liberté se tut, Et pour mille tyrans un despote parut. Sur la cendre des siens arrivé jusqu'au trône, Le soupçon le devance & l'horreur l'environne. Il traine sur ses pas les supplices vengeurs; Et son aspect hideux glace d'effroi les cœurs. Tel un fécond génie, un poëte sublime, Dans les hardis transports dont sa muse s'anime, A peint ce spectre affreux échappé des enfers, Dès l'enfance des tems planant sur l'univers, La mort, tyran cruel, de qui l'esprit immonde De son haleine impure empoisonne le monde; Monstre nourri de sang, entouré de lambeaux, Qui regne par les pleurs & vit dans les tombeaux, La mort à ce nom seul l'humanité tremblante,

N'a qu'un seul sentiment, celui de l'épouvante: Ainsi le despotisse, un glaive dans les mains, Tue, immole à son gré la soule des humains.

Du sanguinaire excès du pouvoir despotique,
On vit paraître ensin le pouvoir monarchique.
Le peuple élit un roi, jaloux par ses biensaits
D'enchaîner à son sort le sort de ses sujets.
Ila tant à gagner par la seule clémence,
Que son amour pour eux fait leur obéissance:
Et son trône appuyé sur le pivot des loix,
Loin de les affaiblir, affermit tous ses droits.
C'est de ce lieu sacré, comme d'un sanctuaire,
Qu'un monarque chéri, tel qu'un dieu tutélaire,
Inspire à ses sujets gouvernés par l'honneur,
Ce juste & noble orgueil qu'il porte dans son cœur;
Sur-tout lorsque des loix l'organe intermédiaire
Sans nuire à son pouvoir, le tempere & l'éclaire.

O France, en adoptant ces principes constans, Tes peuples sont heureux, tes princes vraiment grands.

Que j'ouvre avec plaisir les fastes de l'histoire!

Que de rois dont les noms sont fixes par la gloire!

Leurs regnes bienfaisans, leurs utiles travaux

Se pressent à l'envi sous mes nobles pinceaux.

Un Charle moins vanté, moins grand par ses conquêtes,

Que par les sages loix que sa prudence a saites. Ce vainqueur des Germains, brillant de majesté, Philippe, à qui son siecle & la postérité Donnerent justement le titre le plus juste, En le nommant vainqueur, en le nommant auguste.

Ouel est ce sage assis sous un chêne sacré? Il parait comme un dieu, des Français adoré: C'est ce héros pieux, de qui la foi sincere Fut un spectacle au ciel, un modele à la terre. Cet autre Charle encor, dont les sages avis Firent changer le fort & triompher les lis. Moins par les coups hardis de sa noble vaillance, Que par les traits heureux d'une rare prudence. Louis douze, au milieu de ses peuples contens. Semble un pere chéri, qu'entourent ses enfans : Chaque jour fut marqué par quelque bienfaisance, Il mourut, & sa mort fut un deuil pour la France. Parmi ces rois fameux je distingue Henri: Je vois à ses côtés son digne ami Sulli; Sulli, dont le regard inspire la sagesse; Henri, dont le nom seul invite à la tendresse: Le modele des rois justes & bienfaisans. Tous deux amis du peuple & l'effroi des tyrans. Sur de pompeux lauriers je vois Louis paraître.

Colbertole suit; Colbert, l'émule de son maître. Sulli, Colbert, quels noms ! quel noble dévoûment! Sulli, pour regle fure & pour seul fondement D'un royaume, déjà l'amour de la nature. Etablit le commerce avec l'agriculture. Et Colbert chez un peuple aimable, industrieux. Anime les talens & le goût qui naît d'eux. France, honore & chéris à jamais leur mémoire : L'un a fait ton bonheur, & l'autre a fait ta gloire. Réponds : à qui dois-tu tes trésors, tes talens? Tu les dois à Colbert, à sessoins vigilans. L'Europe à tes côtés autrefois étrangere, De ton goût, de tes arts aujourd'hui tributaire, Paie à ton opulence un'hommage forcé. De tous les conquérans vois le nom éclipsé: Au tombeau fans regret on les a vus descendre: Mais l'immortel Sulli survivant à sa cendre, A droit à notre amour, à nos tendres respects. O grand homme, les miens ne seront pas suspectse .. Conquérans destructeurs, vos sunestes exemples " Surchargent nos fambris, nos palais & nos temples;

[&]quot; La patrie & les cœurs qu'elle rassemble ici, » " Près le meilleur des rois placent aussi Sulli. Auprès de sa statue, idole de la France,

Le citoyen demande en vain ta ressemblance : Mais la voix du public & de la vérité A confacré la tienne à l'immortalité. Tel aujourd'hui vainqueur des serpens de l'envie, Honorable à fon maitre, ainsi qu'à la patrie, On verra . . . guidé par la vertu, Ressusciter l'espoir du Français abattu. A la cour de Louis sa présence appellée. Rétablira les mœurs; & Thémis exilée; Themis proscrite, errante & réduite aux abois. En vengeant le pouvoir de nos antiques loix. Mais du poids de ses fers en ce jour affranchie. Et par un roi qui l'aime avec gloire accueillie. Un tel retour la venge & l'honore encor plus Ou'aux tems où l'imposture accusait ses vertus. Et toi, nouveau Sulli, tremble qu'en ta vieillesse La fourbe des méchans ne t'assiege sans cesse. Confident de ton roi, mais jamais son flatteur, Sois presque son égal, en éclairant son cœur; Montre-lui qu'en dépit des complots de l'envie, La puissance du chef n'est que dans la patrie, Dans les loix, dans les mœurs & l'amour des fujets. Quel peuple le mérite, autant que le Français! Mentor à Télémaque accordant sa tendresse, Formait ainsi son cœur des dons de la sagesse.

Eh, que n'eût il pas fait?.... Mais je m'arrête ici. Henri Quatre à sa gloire associa Sulli, Il n'en fut que trop digne. En des tems plus prosperes,

Louis, jeune héritier du sceptre de ses peres, Demande un sage au ciel pour régir ses états: Il l'obtient, & la France a nommé......

J'ai peint les nations, leurs maux, leur avantage.
Par un vœu de mon cœur je finis cet ouvrage:
Si vous voulez régner, rois, respectez les loix;
Peuples, pour être heureux, aimez toujours vos
rois.

. Le sénat des aigles. Fable.

Hors le bon emploi du moment, Rien n'est solide sur la terre. Le plus bel établissement ! Se détruit à la longue, ou du moins dégénere.

Ce qui fut un temple autrefois,
N'est de nos jours qu'une guinguette.

Ce peuple que Tarquin ne put soumettre aux loix, Un dictateur le mene à la baguette....

Chut!...au bon tems passé qui vaut bien le nouveau,

Jadis les aigles s'aviserent
D'être en corps réunis: le projet parut beau.
Foi d'aigle même ils se jurerent
D'exclure sans pitié tout subalterne oiseau.
Il fallait, pour entrer, un titre légitime,

Nommer, produire ses aïeux,
Des plus hauts monts franchir la cime,
Affronter les éclairs sous un ciel orageux,
Sonder des seux du jour l'éblouissant abyme,
Et d'un œil intrépide envisager les cieux.

Pendant un siecle on fut incorruptible;
Un siecle! c'est beaucoup: quel corps chez les
humains

Pendant ce tems est infaillible?

Mais tout s'use & périt; c'est la loi des destins:

Le sénat par degrés devient moins inflexible.

Un sénateur un jour proposa le milan,

Oiseau d'honneur, dit il, hardi pour entreprendre:

Si nous avions la guerre, il saurait nous désendre;

Vous connaissez se sorce & son rapide élan.

Choix politique! il passe. Après quelques années,

Certain aigle, ami du furet,
Voulant qu'il partageât ses belles destinées,
Pressentit le sénat sur le nouveau sujet.
D'abord on le traita d'ennemi domestique,

Et de brouillon qui voulait tout gâter: Unanime refus, mais il ose insister.

S'il est, divil, quelque sourde pratique,
Frere furet, de courir, de troter,
Et surement de l'éventer
Au prosit de la république:
Il faut des gens qui sachent sureter;
Et de mon protégé le talent est unique
Pour tout voir, tout entendre, & pour tout rapporter.

A ce discours plus de replique!

Le candidat se glisse, il en fallut tâter.

La corneille, la pie, ou de semblables gaupes,

Avec des protecteurs eurent aussi leur tour,

Et parmi des oiseaux faits pour l'éclat du jour,

On reçut à la fin, devinez qui?... des taupes.

VI. Le cure de Bricquebec, conte moral.

EST-IL de l'essence d'un conte
D'ossrir ces tableaux scandaleux,
Qui font aux lecteurs vertueux
Bien moins de plaisir que de houte?

Muses, ne sauriez-vous, par de sages écrits,
Toucher les cœurs, éclairer les esprits,
Et saire aimer la biensaisance?

Cette vertu necessaire en tous lieux, Serait sur-tout fort nécessaire en France, Où les messieurs qui réglaient'la finance, Sans nombre ont fait des malheureux.

Viens échauffer ma veine,
O tendre humanité!
Viens, à ta suite amene
L'aimable vérité.
C'est vous deux que je chante,
C'est à vous de guider ma voix:
Puisse-t-elle être assez touchante
Pour faire aimer vos loix!
Amis, ce que vous allez lire,
De mensonge n'est point suspect.
Chez mon curé de Briquebec
J'habite, & je m'en vais écrire
ce qui se passe sous :

Le curé pose le modele; Il n'en sait rien, & c'est tant mieux.

Si mon crayon est faible, il n'est pas infidele.

Or commençons, mes chers lecteurs.

C'est aujourd'hui dimanche, & la grand'messe est dite:

C'est moi qui l'ai chantée. A diner on invite Douze des plus vieux laboureurs:

Chez le pasteur le plus aimable, Les voilà réunis: altons-nous mettre à table.

Quatre chaises aux quatre coins

Servent à supporter quatre assez fortes planches:

On se place, on se serve, on essace les hanches;

Nous voilà tous assis, dix-huit ni plus ni moins.

Un lievre, un gros dindon, du lard & deux éclanches.

Pour à-peu-près tout le repas.

On pourrait se mirer dans l'étain des affiettes,

De terre bruné sont les plats,

De toile grise les ferviettes;

On a dans du fablon dérouillé les fourchettes. Le pain est blanc & de froment.

Le pain d'orge est celui que le curé présere:

Il dit que dès l'enfance à ce gros aliment
Il est accoutumé. Laissons, laissons le faire;
A table, comme ailleurs, vive la liberté.
On coupe, on sert, on mange, on boit à ma santé;
Je ne sais trop auquel entendre:

Ces fantés en détail, je ne pourrais les rendre ; l'accole trois à trois

Ces joyenx villageois.

Chacun à fa mode vante Le chant de ma préface & mes sons & ma voix.

G i

Le curé les devine, il m'excite, & je chante Une très-antique chanson.

Regard fixe, bouche béante, On m'écoute, on voudrait avaler chaque son.

Le Gros chante bien; mais je doute Qu'avec plus de plaisir à Paris on l'écoute. Je cesse de chanter, gratis on m'applaudit. Alors le bon curé prend la parole, & dit: ,, Gens de bien, écoutez: assister l'indigence ,, Est mon plus doux penchant, & mon premier

- devoir.

 Hélas! je voudrais bien qu'il fût en mon pouvoir
- "De foulager tous ceux qui font dans la fouffrance.
- " Cela ne se peut pas, vous devez le savoir.
- " Ma cure, grace à vous, est pourtant assez bonne;
- " Mais à mille indigens, que voulez vous qu'on " donne?
- , Affister tout le monde est n'assister personne.
- 30 On ne peut leur offrir que des morceaux de pain,
- 22 Ce n'est que les guérir un instant de la faim,
- " Et le moment d'après, le besoin recommence.
- , Mes amis, dites-moi, dites en conscience,
- " Parmi les indigens, honnêtes & honteux,
- » Quels sont dans vos cantons les plus nécessiteux?
- » Je ne puis, comme vous, en avoir connaissance.

"Sur vos rapports, voici ce qu'on fera pour eux:

" J'ai dessein de donner à chaque maisonnée

" Une vache, & du foin pour la nourrir l'hiver.

Je n'en pourrai donner que quatre cette année:

L'an qui vient, nous verrons. Parlez, maître

"Parlez, maître Fautier; au moins parlez, vous "Charle."

> Ils fe taisent, pas un ne parle. Je les prends au particulier,

Les interroge fur la cause

D'un silence aussi singulier.

Chacun d'eux me répond : , la chole

" Que monsieur le curé propose,

" Mérite grande attention.

, Vous voyez qu'il la met sur notre conscience;

" Il faut que long-tems on y pense,

" Avant de lui donner une décision. "

Je porte à mon curé cette sage réponses

Là-destus le curé prononce

Qu'ils peuvent librement s'expliquer avec moi,

Que mon avis fera la loi.

Me voilà donc chargé du redoutable emploi : Je veux qu'on me décide, & n'obtiens que des

doutes.

On me nomme trente maisons

Qui sont dans la misere; on m'indique les routes;

Si j'en demande plus, on me dit pour raisons:

C'est à vous de choisir, faites-en votre affaire.

Vous le voulez, messieurs, sans vous je choisirai;

Tant & si bien je chercherai,
Tant & si bien je saurai faire...
Prêtres, commis & collecteurs
Vont, mieux que vous, me satisfaire;
Je les prends pour indicateurs.
Je m'enquiers toute la journée.
Pas plus tard que le lende main,
Vite à cheval pour ma tournée.
Ah, grand Dieu, le maudit chemin!
Tout à travers roches & crotte,
Selon que le sentier est dangereux ou beau.

J'arrive enfin dans le hameau

Que je cherche. Je vois une triste chaumiere,

Qu'un citadin prendrait pour un toit à pourceau:

Si l'on reste à la porte, on exclut la lumiere.

l'entre, j'avance: ô ciel, quel effravant tableau!

Est-ce la mort que je contemple?

Dans son affreux manoir serais-je descendu?

Non, silial amour, ce réduit est ton temple.

Sur un lit de douleur un vieillard étendu

Me bégaie un bonjour de lui seul entendu:
Sa fille, en soupirant, le souleve & l'appuie;
Lui découvre les yeux, les baise, les essuie,
Rapproche du chevet un mauvais traversin.

A quoi sert sur ce lit ce vieux vase d'airain?

Je l'ai mis là, monsieur, à cause de la pluie:

Il saut que je le vuide, il est bientôt tout plein.

Depuis combien de tems votre malheureux pere

Est-il au lit?— Depuis qu'il a perdu ma mere,

Depuis bientôt dix ans.

Montrez-moi vo-

3,-Il est fini d'hier, nous en aurons demain.

, Mais aujourdhui vous aurez faim.

"—Oh que non: j'ai moulu deux pots de farrazin, "J'en vais faire de la bouillie;

" Mon pere l'aime assez, quand elle est refroidie.

"- Popr la faire avez-vous du lait?

22—Eh non. — Quoi! c'est à l'eau? — Comme, l'on 22 peut, l'on fait.

Voyons votre boisson? — C'est l'eau de cette

2) Elle est bonne. - Comment! le cidre est-il si rare?

" — Le bon Robert Hamel nous avait apporté

"Du mitoyen, tout plein cette grande futaille; "Mais le jour saint-Martin d'été,

G_iv,

" Les cerçles du bout ont sauté: " Ils étaient tous pourris auprès de la muraille.

"-- Et éombien payez-vous de taille?

"-Mon cher monsieur, plus rien,

On nous vient d'exempter. — Et quel est votre pien?

,, -La maison, le jardin, une piece petite,

" Que nous avons louée au Tillier onze francs.

39 Etes-vous, dites-moi, toute seule d'enfant?

" — Non vraiment, Dieu merci, j'ai ma fœur " Marguerite.

.....Que fait-elle? pourquoi n'être pas avec vous?

" Cette année elle sert, & me donne ses gages; " Elle a bien de la peine: ils sont sorts les ouvrages

"D'une fille de baff cour.

3, L'an qui vient ce scra mon tour. 3,

O richesse du pauvre! ô respectable amour! Quelles sont tes douceurs, tes atraits & tes charmes! Combien m'attendrissait ce spectacle touchant!

Quand j'eus bien essuyé mes larmes, Je dis à cette fille: " Ecoutez, mon enfant: ,, A l'indigent honteux qui pâtit & s'en cache, votre digne curé, le vertueux Eustache

» Ne ferme point fon cœur:

" Il le cherche, le trouve, & s'en montre pasteur.

" Chez lui venez prendre une vache,

"Et ce qu'il faut pour la nourrir.

, Votre cabane est découverte,

22 A ses frais on va la couvrir.

Du cidre répandu ne pleurez plus la perte,

" Le curé vous en donne. A messieurs les commis

" J'ai parlé ce matin, ne craignez point l'amende;

" Ils font humains, ils m'ont permis

" De faire ainsi la contrebande.

3) Aussi, dès qu'on aura du mitoyen nouveau,

35 On viendra réparer, remplir votre conneau. 35

Il fallait voir la contenance

De la fille & du bon vieillard.

Tenez, les gens de bien ont un langage à part.

Que ne disait point leur silence!

Combien j'aurais donné pour voir arriver là,

A point nommé, la dame à qui toujours je pense, Lorsque je veux d'un corps vêtir la bienfaisance!

Elle aurait compris tout cela,

Elle aurait pleuré comme un autre.

En la voyant pleurer, vite un gauche flatteur Serait venu, fesant du bon apôtre,

Exagérer la bonté de fon cœur.

Down divin! cœur royal! ---- Vas-t-en, vil

Madame, renvoyez ce fa le adulateur. Votre œur n'est qu'humain; la fille & le pasteur En montrentchacun un qui n'en doit guere au vôtre.

VII. Epitaphe de mademoiselle de Montmorency, morte à Geneve, agée de quinze ans, au mois de sévrier, & siancée au prince de Lambesc.

La vertu, les talens, dont brillait sa jeunesse, Du plus chéri des rois allait orner la cour; Et son cœur noble & pur s'ouvrait avec largesse Aux délices du monde, aux plaisirs de l'amour.

Elle entrevit ces belles destinées,
Comme à l'aurore d'un beau jour
L'œil énchanté parcourt nos riantes contrées.
Muis le ciel ne sembla l'entourer un moment
De tous ces grands effets de l'humaine saiblesse,
Naissance, dignités, richesse,
Oue pour en prouver le néant.

VIII. Quatrain à M^{de} de Vermenoud. Volt qui peut le bien d'autrui : Témoin le fort de cette belle ; Amour l'avait prise pour lui, Sagesse l'a prise pour elle.

Par M. MARMONTEL.



QUATRIEME PARTIE.

LE

NOUVELLISTE SUISSE.

TURQUIE

Constantinople. L'on sait actuellement quel était l'objet des fréquentes conférences tenues entre les ministres de la Porte & le colonel Péterson. Il s'agissait d'enlever les obstacles qui suspendaient l'échange des ratifications du traité conclu entre les deux puissances, & sur-tout de convenir de la maniere dont le grand - seigneur pourrait reconnaître l'indépendance de la Crimée, fans préjudicier aux droits que lui donne le titre de calife_& de chef suprème de tous les musulmans. Il a été stipulé à cet égard, qu'aussi-tot après son élection le nouveau kan de cette presqu'isle en donnera avis à la cour de Russie, & que sur cette notification le grand-seigneur le reconnaitrait en cette qualité & comme confesseur de la foi musulmanne. Que l'on continuerait à prier pour S. H. dans les mosquées de la Crimée. Que la monnoie serait marquée en son nom,

& que les juges seraient nommés par ceux de cette capitale; mais que tous ces articles se rapporteront uniquement à la religion, sans influer en rien fur le temporel. Cet arrangement a suffi pour appailer les murmures des gens de loi & du peuple, en leur persuadant que la Crimée reste soumise comme auparavant à la suprématie de la Porte. Toutes difficultés entre les deux cours se trouvant donc applanies. Abdoel Kerim. nommé ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, après avoir eu son audience de congé du grand-seigneur, est parti le 4 février pour se rendre à sa destination, chargé de présens très-considérables pour S. M. I. & avec une suite de 300 personnes.

R U S S I E.

Pétersbourg. Suivant les lettres de Moscou, un courier dépèché par le généralcomte de Romanzow, a apporté à S. M. I. le traité de paix ratifié par le grand - seigneur; en conséquence de quoi la forteresse de Kilburn a été remise aux Russes, qui de leur côté ont évacué Choczim, & cette derniere place a été occupée sans délai par un détachement de troupes ottomannes.

P O L O G N E.

Varsovie. La délégation travaille toujours avec la plus grande activité aux affaires qui

restent à régler. Les droits accordés en 1766 aux dissidens ont été modifiés. Trois d'entre eux auront voix & séance au tribunal assessorielles par-devant lequel seront portés les procès qui auront lieu entre des particuliers de différentes communions. Quoiqu'absolument exclus du sénat, les dissidens pourront cependant, lorsqu'il y aura diete, y envoyer trois nonces; le premier pour la grande Pologne, le second pour la petite Pologne, & le troisieme pour la Lithuanie.

Il a été décidé que les starosties qui ne payaient à l'état que le quart de leur revenu, seront désormais taxés aux trois huitiemes. & qu'après le décès des possesseurs actuels, ces biens se mettraient à l'enchere pour un bail emphithéotique de 50 ans. On a réglé ensuite le taux de diverses pensions. Le prince Lubomirski, grand maréchal de la couronne, a refusé celle de 120000 florins qui lui avait été assignée. L'armée a été fixée à 30000 hommes, & les grands généraux conserveront sur elle toute l'autorité dont ils ont joui jusques à la révolution. On avait proposé d'adoucir le fort des paysans & des roturiers, en leur permettant d'acquérir des terres concurremment avec la noblesse; mais l'ordre équestre a réclamé contre ce projet. Les différens impôts ont été réglés, & l'on

espere que leur produit excédera les besoins de la république. Le clergé, qui jusqu'à préfert avait été presqu'entiérement exempt de toute charge de cette nature, a été taxé comme les autres ordres de citovens.

Le 28 février, jour que les ministres des trois cours alliées avaient fixé pour le terme de la délégation, ils lui présenterent l'acte contenant les loix fondamentales de l'état pour la suite, auxquelles on avait ajouté les articles suivans. 1º. Que pour pouvoir être élu roi de Pologne, il faudra être piaste, d'origine noble, & avoir des possessions dans l'état. 20. Que le fils ou le petit-fils d'un roi, ne pourront succéder au trône, à moins qu'il n'y ait eu entre eux deux regnes de suite sans interruption. 20. Qu'en proscrivant toute succession, le gouvernement de la république sera toujours libre, indépendant, & composé des trois états; savoir, le roi, le sénat & l'ordre équestre. 4°. Qu'enfin le conseil permanent qui les comprendra tous, fera l'essence de ce gouvernement, & sera immuable comme lui. Ce dernier article révolta plusieurs délégués; mais les trois ministres avant déclaré qu'ils n'y apporteroient aucune modification, il fut accordé comme les autres.

I T A L I E.

Rome. Le nouveau pape fut facré & cou-

ronné le 22 mars dans l'église de S. Pierre, avec les cérémonies ordinaires, & fit le 26 l'ouverture de la porte sainte. On a imprimé & publié de nouveau la bulle de Clément XIV, concernant le jubilé. S. S. depuis son exaltation donne audience à tous ceux qui se présentent, & fait paraître la plus grande affabilité. Son caractere est plus serme & plus décidé que celui de son prédécesseur, & il paraît réfolu de faire observer exactement les regles de la discipline ecclésiastique.

ESPAGNE.

Madrid. Un officier dépêché par le commandant de Mellile, vient d'apporter la nouvelle que les Maures, rebutés par les pertes qu'ils ont essuyées, en ont levé le siege, de même que celui du Pennon, & que le roi de Maroc a fait demander la paix. On ne sait s'il en résultera quelque suspension dans les préparatifs considérables que fait l'Espagne par terre & par mer.

FRAN

Paris. En conséquence des ordres de S.M. les parlemens de Bordeaux & de Toulouse ent été rétablis sur l'ancien pied, à la grande satisfaction des peuples. Il en sera de même de ceux de Dijon, de Besançon & de Grenoble.

ANGLETER RE. Londres. Le bill tendant à restreindre le

commerce des colonies américaines, & à leur interdire la pêche sur les côtes de Terre-Neuve, ayant pailé à la chambre des communes, sur porté à celle des seigneurs, & adopté malgré la protestation de quinze de ces derniers, & le roi y a donné son consentement. Les bâtimens & les troupes que l'on destine à soumettre les cosonies, partent de différens ports de l'Angleterre. Toutes les lettres que l'on reçoit de l'Amérique, annoncent les mesures vigoureuses que l'on y prend pour repousser la force par la force, & désendre à main armée des droits si précieux.

S U I S S E.

Rerne. Le 22 du mois de mars dernier, la mort a enlevé à la république M. Abraham de Gaffenried, ancien seigneur banderet. Il était né en 1700; il entra dans le grand-conseil en 1735, & parvint au bailliage de Vevay en 1740; ensuite il fut nommé colonel du régiment de son nom, levé à Berne en 1747, pour le service de LL. HH. Puissances, & sut sait avoyer de Morat en 1760: enfin, le 4 janvier 1768, il fut élu sénateur & banderet de la noble abbave des boulangers. Ce magistrat, issu d'une maison qui a donné des chefs à la république, était très - distingué par ses lumieres, son intégrité, son affabilité & son patriotisme; qualités lités qui donnent lieu aux justes regrets du public. Il sut inhumé le 26, avec le cérémonial accoutumé. Le lendemain 27, LL. EE. du conseil souverain procéderent au remplacement du défunt dans le sénat, & après les opérations ordinaires, nommerent à la pluralité des voix pour conseiller secret M. François-Louis Lerber. Ce scigneur est né en 1709, a été commissaire-général en 1743, entra dans le conseil souverain en 1745, & obtint le bailliage de Romainmotiers en 1762.

Les tems de pâques sont toujous une époque intéressante pour la république, & principalement lorsqu'il est question, comme cette année, d'une promotion à faire dans le conseil souverain, laquelle n'a lieu pour l'ordinaire que de 10 en 10 ans, & lorsqu'il y a un nombre suffisant de places vacantes; savoir, de 80 à 90. On ne peut même, suivant les constitutions, la proposer qu'après sept années écoulées, à moins que cet auguste corps ne soit réduit au nombre de 200 membres, au lieu des 299 qui le composent lorsqu'il est complet.

Le lundi, 10 avril, LL. EE. du confeil souverain mirent en délibération dans leur assemblée, si l'on devait faire la promotion. Ce qui sut résolu à la pluralité de 128 voix

contre 45.

Le mercredi 12, on tira au fort les feigneurs qui devaient être feizeniers cette année. Ils font pris des 12 abbayes de cette ville. Voici ceux qui ont rempli ces fonctions dans des conjonctures si intéressantes.

1. ABBAYE des gentilshommes. M. de Diefbach, anc. avoyer de Buren.

2. Boulangers. M. de Watteville, ancien baillif d'Avanches.

3. M. de Tavel, ancien baillif de Vevay.

4. Maréchaux. M. Ougsbourguer, ancien gouverneur de Konigsfeld.

 M. Kirchberguer, ancien baillif de Boumont.

6. Bouchers. M. de Sacconay, ancien gouverneur de Payerne.

7. M. Frisching, anc. baill. de Wangue.

8. Tanneurs. M. Steiguer, ancien baillif de Saint-Jean.

 du Lyon rouge. M. Jenner, ancien baillif de Laufanne.

10. des Cordonniers. M. Brounner, ancien avoyer de Buren.

11. Tifferands. M. Lerber, ancien baillif d'Arberg.

12. du Maure. M. Steiguer, ancien baillif de Castelen.

13. des Marchands. M. Rodt, ancien baillif de Schwartsbourg.

24. Charpentiers. M. Grouber, ancien baillif de Bouchfée.

15. Singes ou Maçons. M. Jenner, ancien baillif de Sargans.

16. Bateliers. M. Sinner, ancien baillif

Le jeudi 13, il se fit quelques résignations volontaires de membres de l'état, à raison de leur âge ou de leurs infirmités; au moyen de quoi les places vacantes dans le conseil souverain se sont trouvées au nombre de 92.

Le vendredi 14, LL. EE. du petit conseil, & les seizemers réunis, procéderent à une promotion en la maniere usitée. Cette importante opération se sit dans l'hôtel-deville, sous la présidence de S. E. Mgr l'avoyer Sinner, les portes étant fermées, & elle dura jusqu'au soir. On servit un diner splendide. Aucune promotion ne s'est saite avec plus de tranquillité & de satisfaction. Voici la liste des nouveaux membres élus.

De Boustette. M. Charles-Victor, fils de feu

Mgr le tréforier du pays de Vaud.

Brounner. M. Samuel, négociant. De Buren. M. Charles, baron de Vauxmarcus. M. Louis, capitaine en France.

Daxelhoffer. M. Nicolas, feigneur d'U-

zingue.

De Diesbach. M. Nicolas, secretaire de la chambre des bois, capitaine, fils de seu Mgr le trésorier. M. Christosse-Amédée, capitaine en France.

Effinguer. M. Victor-François de Wildeg, capitaine.

Enguel. M. François-Christofle, secretaire substitué des finances du pays allemand.

D'Erlach. M. Gabriel-Albert, de Spiez,

major.

Ernst. M. Béat-Rodolf, lieutenant-colonel en France. M. Jérôme-Fréderic, colonel & capitaine aux Gardes Suisses en France.

Fellenberg. M. Daniel, professeur en

droit, fils de Mgr le conseiller.

F. scher. M. Amédée, d'Oberried, capitaine de dragons. M. Louis - Emmanuel, seigneur de Reichenbach, capitaine. M. Jean-Rodolf, capitaine & caissier des Sels. M. Abraham-Emmanuel, capitaine de chasseurs, sils de Mgr le conseiller, & surintendant des arsenaux.

Frisching. M. Vincent, de Gottstatt, capitaine. M. Albert, seigneur de Bremgarte, capitaine.

Gatschet. M. Jean-Rodolf, major de dé-

partement.

De Gingins. M. Amédée - Philippe, baron de Lassara, capitaine.

De Goumoens. M. Nicolas-Théodore, ca-

pitaine en Hollande.

De Graffenried. M. François - Louis, secretaire des finances du pays allemand. M. Emmanuel, capitaine, fils de seu Mgr le banderet. M. Abraham, lieutenant-colonel, fils de seu Mgr le banderet. M. Jean-Fré-ederic, de Kirchdorff.

Gross. M. Charles, de Trevelin, secretaire

de la chambre des recrues.

Haller. M. Amédée-Emmanuel, secretaire

du conseil de guerre.

Herbort. M. Rodolf, secretaire substitué du sénat. M. Christian - Louis, contrôleur de l'arsenal.

Jenner. M. Jean, contrôleur des sels. M. Ferdinand-Louis, contrôleur des finances du pays allemand. M. Nicolas, de Signau, major de département.

Ith. M. Amédée-Fréderic, capitaine d'ar-

tillerie.

Kirchberguer. M. Samuel, secretaire d'état. M. Nicolas-Antoine, de Gottstatt, capitaine. M. Charles-Rodolf, baron de Roll, fils de Mgr le banderet. M. Jean-Bernard, de Saint-Jean, capitaine.

Lentulus, M. Joseph-Scipio, capitaine de

dragons.

Lombach. M. Abraham-Samuel, d'Ugenet, capitaine-lieutenant en Hollande. M. Antoine, de Lausanne, capitaine.

De Louternau, M. Christian-Bernard, ca-

pitaine-lieutenant en Sardaigne.

Manuel. M. Charles, de Trachselwald, capitaine.

May. M. Béat-François-Louis, avoyer de l'état extérieur. M. Fréderic, de Trachselwald, capitaine. M. Jean-Charles, d'Oberhofe, capitaine-lieutenant d'artillerie.

Morlot. M. Charles-Emmanuel, secretaire

substitué du sénat.

Muller M. Samuel-Albert, secretaire substitué du conseil de guerre.

De Mulinen. M. Béat-Emmanuel-Nicolas, capitaine, fils de feu Mgr le banderet.

De Muralt. M. Guillaume-Bernard, ancien

capitaine en France.

Mutach. M. Abraham, de Lausanne, capitaine. M. Gabriel, capitaine d'artillerie, fils de feu Mgr le conseiller.

Otth. M. Paul-Fréderic, secretaire des

finances étrangeres.

Ryhiner. M. Charles, capitaine, fils de feu Mgr le banderet.

Sinner. M. Jean-Rodolf, de Clindi, capitaine, fils de feu Mgr le trésorier du pays de Vaud. M. Louis-Philippe, capitaine de dragons, fils de feu Mgr le trésorier, du pays de Vaud. M. Vincent, secretaire substitué des finances du pays de Vaud. M. Amédée, caissier des sels.

Steiguer. M. Jean-Bernard, capitaine, fils de feu Mgr le maisonneur. M. Charles Louis, de Frienisberg, lieutenant en Hollande. M. Jean-Rodolf, officier aux Gardes Suisses en Hollande, fils de feu Mgr le banderet. M. Fréderic, de Berthoud, major. M. Isaac-Albert, de Saint-Jean, capitaine de dragons.

Stettler. M. Gabriel, major, fils de seu Mgr le banderet. M. Charles-Louis, capi-

taine, fils de Mgr le conseiller.

Sturler. M. Charles - Emmanuel, lieutenant en Hollande. M. Rodolf, capitaine, fils de M. le maisonneur.

De Tavel. M. Béat-Rodolf, de Lenzbourg.

capitaine.

Thormann. M. Alexandre-Victor, d'Oron. Tillier. M. Alexandre-Antoine, de Laupe,

eapitaine.

Tscharner. M. Béat - Rodolf, avoyer de l'état extérieur. M. Samuel-Louis, de Wangue, capitaine de dragons. M. Louis - Albert-Abraham, de Trachselwald, capitaine. M. Béat-Jacob, de Trachselwald, capitaine-lieutenant en Sardaigne.

Tschiffeli. M. Samuel-Daniel, capitaine-

lieutenant en Hollande.

Wagner. M. Emmanuel, capitaine, fils de M. le directeur de l'isle. M. Samuel, de

Trachselwald, capitaine.

De Watteville. M. Nicolas - Alexandre, capitaine, seigneur de Molens. M. Abraham - Fréderic, de Montbenay, capitaine. M. Marc-Sigismond-Emmanuel, capitaine, fils de seu M. le général. M. Victor, de Loin,

officier de dragons. M. David - Salomon-Louis, capitaine lieutenant en Hollande,

fils de feu M. le général.

De Werdt. M. George-Emmanuel, capitaine de chaffeurs, fils de Mgr le conseiller. M. Fréderic-Emmanuel, de Bade, capitainelieutenant en Sardaigne.

Willading. M. Alexandre - Louis, de Zweisimme, capitaine M. François, de

Zweitimme, major de département.

Wild. M. Abraham Fréderic-David, se-

cretaire substitué du sénat.

Wurstemberguer. M. Jean-Rodolf, d'Arberg, major de département. M. Jean-Emmanuel, capitaine, fils de feu Mgr le banderet.

Wyss. M. François-Rodolf, de Daillens, lieutenant colonel au régiment Smissert.

Wyttenbach. M. Samuel, secretaire d'état substitué. M. Daniel, capitaine, fils de Mgr le conseiller.

Zehender. M. Philippe - Alexandre, de

Zweisimme, capitaine en Sardaigne.

Le lundi 17, les anciens & les nouveaux feigneurs de l'état se rendirent dans l'église cathédrale dès le matin, pour y assister au service divin, à l'iffue duquel ils allerent à l'hôrel-de-ville. S. E. Mgr l'avoyer Sinner, qui était encore en regne, fit l'ouverture de l'assemblée par un très-beau discours. On fit solemniser aux nouveaux membres le serment ordinaire, & les rênes de l'état furent remises à S. E. Mgr l'avoyer d'Erlach, qui sera en regne jusqu'aux pâques de 1776.

A la sortie de l'hôtel-de-ville, LL. EE. du grand conseil, conformément à l'usage, accompagnerent le seigneur avoyer régnant jusqu'à son abbaye, où S. E. donna la main à tous les membres anciens & nouvellement élus.

L'état extérieur est une image & une imitation du gouvernement. Cet établissement très - ancien est composé de la principale jeunesse de la ville, qui cherche à se former aux affaires publiques. Il a ses avoyers, fon sénat, son grand conseil, son hôtel, ses charges, ses fonds & sa livrée. Il est autorise & encouragé par le souverain. Lorsqu'un de ses membres prétend au conseil souverain, il a une voix de plus que tout autre aspirant qui n'est pas incorporé dans l'état extérieur. Les charges d'avoyers de ce dernier corps, quoique très dispendieuses, sont fort briguées, parce qu'elles donnent ordinairement, à ceux qui les exercent. l'entrée dans le conseil souverain. A l'imitation de l'état intérieur, l'époque de pâques est aussi la plus intéressante. & les membres de ce corps se conduisent de la

mème maniere. Leurs deux avoyers, Mgr Tscharner & May, ayant eu part à la promotion actuelle, on en a élu d'autres; savoir, M. Bernard de Diesbach, leur trésorier allemand, & M. Alexandre-Albert de Watteville, leur trésorier roman. Ils ont de même remplacé les charges vacantes, reçu quantité de nouveaux membres, & fait le même jour leur brillante procession, ornée de Suisses portant les armoiries & la livrée des treize cantons, & de leurs alliés.

Le jeudi 20, LL. EE. du conseil souverain s'étant assemblés de nouveau, procéderent à remplir les emplois de l'état & les bailliages vacans: voici les nons de ceux des membres de l'état, qui, favorisés par le sort,

en ont été pourvus.

CLASSES.

 Kônigsfelden. M. Müller, seigneur de Marnans.

1. Thorberg. M. le grand sauthier Ernst.

1. Lausanne. M. le colonel Jenner, d'Oberhoffen.

2. Fraubrounen. M. de Watteville, de Nion, colonel de dragons.

2. Moudon. M. le capitaine de Graffenried

de Hoffstetten.

2. Payerne. M. le major Sturler, de Serraux.

3. Wimmis. M. Brounner, négociant.

3. Aigle. M. le colonel Philippe de Buren.

3. Trachswald. M. Bucher, secretaire de la chambre des orphelins.

3. Arberg. M. le capitaine de Diesbach, secretaire de la chambre des bois.

3. Zoffingue. M. le major Imhoff.

3. Grandson. M. Jenner, ancien baillif de Sargans.

2. Aubonne. M. le colonel Grouner.

4. Zweysimmen. M. Steiguer, ancien commissaire en Angleterre.

4. Schwartzenbourg. M. Jenner, ancien baillif de Cerlier.

iir de Ceriier.

Grand fauthier. M. Haller, secretaire du conseil de guerre.

Parmi ceux qui se trouvent pourvus de bailliages, sont trois nouveaux membres de l'état.

Lausanne. Le 8 février dernier, M. Daniel Pavillard, professeur en éloquence & en belles-lettres dans l'académie de cette ville, termina sa carriere à l'âge de 71 ans. Il avait reçu l'imposition des mains en 1728, & su instituteur de LL. AA. le comte de la Lippe-Detmold & du prince de Nassau-Weilbourg, pendant leur séjour à Lausanne. Il a desservi ensuite le diaconat de cette ville pendant 20 ans; & LL. EE. l'ayant savorisé du titre de professeur honoraire en histoire civile, il obtint en 1765 la chaire que sa mort vient de faire vaquer. Ses lumieres & ses vertus

généralement reconnues, ne peuvent qu'exciter les regrets du vénérable corps dont il était l'un des plus dignes membres, & ceux

du public.

Porentru S.A. Rev. Simon-Nicolas-Eusebe-Ignace, comte de Froberg, évêque de Bale & prince du Saint Empire romain, décéda dansecette ville le 5 avril. Ses obseques se firent le 17; son cœur a été transporté à Arlesheim, & son inhumation s'est saite à Delémont. Ce prélat était né en 1693, & avait été promu à cette dignité le 26 octobre 1762. Ses rares qualités le faisaient également chérir & respecter.

Schaffhouse. Du 5 avril. Hier à 3 heures après midi, il a plu à Dieu de retirer à soi le très-illustre & très-respectable prélat Janvier, prince & abbé de Reinau, après avoir été long tems affligé d'une hydropisse, dans la 50me année de son age, & la 17me de son administration. Il emporte les regrets de tous les membres & sujets de ce monastere, comme aussi de tous ceux qui avaient

l'avantage de le connaître.

Zuric. Par des lettres de Milan, on est informé que l'Impératrice-Reine a fait publier un édit portant que la régence de ce duché était convenue avec les quatre préfectures Suisses en Italie, de se livrer réciproquement les malfaiteurs qui passèraient des états de l'une des deux puissances dans ceux de l'autre.

On remarque comme un fait extraordinaire, qu'après le débordement du Tessin, survenu en dernier lieu près du village de Toraggia, & qui a emporté deux massons avec une quantité considérable de terrein, on découvre actuellement, au pied de la hauteur sur laquelle ce village est situé, plusieurs bâtimens encore entiers, & qui vraisemblablement ont été dans les siecles passés couverts & enterrés par la chûte d'une partie de la montagne de Claro qui en est voiline.

Neuchatel. Nous n'avons pu lire, sans y prendre un vif intéret, l'article du cayer 34 de l'année littéraire, où il est parlé des divers ouvrages de mécanique inventés & exécutés par M. H. L. Jaquet-Droz, notre compatriote. L'auteur de cet écrit périodique. après avoir donné une description abrégée de ces machines, assure que le mécanisme de l'écrivain automate est inconcevable, surtout en ce qu'il écrit tous les mots quelconques de la langue; & que même, s'il a commencé à écrire un mot qu'on lui a dicté. & que l'on veuille qu'il laisse là ce mot, & qu'il en écrive un autre, il abandonne le premier & se remet à écrire le second. M. Fréron ajoute que M. Vaucanson, ce mécanicien si célebre, a vu les pieces de M.

Jaquet-Droz, en a été surpris, & a dit, que ce jeune homme, qui est a peine agé de 24 ans, commençait par où il aurait bien voulu finir lui-même.

Manheim. Le 172e tirage de la loterie électorale Palatine, s'est exécuté le 23 mars -1775; les numéros qui ont été extraits de la roue de fortune, sont:

59. 6. 65. 66. 26.

Le 173e tirage s'est fait le 12 avril 1775, & les numeros sortis sont:

13. 55. 45. 34. 42.

FIN.



TABLE.

I. Part:	ie. Anna	les litté:	raires	s de	la Suisse.	
T'art	Poblera.	or har	M	7 5	CONCRE	

L'art d'objerver, par M. J. SENEBIER, bibliothécaire de la république de Geneve. Second extrait. page 3

II. La morale évangélique, ou discours sur le sermon de N. S. Jésus - Christ sur la montagne , ਿਰੰc.

III. Neue Glarner chronick, &c. Nouvelle chronique du canton de Glaris, Ec. 20 IV. Kurze abhandlung, &c. Dissertation sur

les plantes indigenes, &c.

Kurze abhandlung, &c. Dissertation sur les arbres & arbustes sauvages, &c. ibid.

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

I. MÉMOIRES pour servir à la vie de Nicolas de Catinut, maréchal de France, &c. 28

II. Jonathan Dickinsons erstaunliche Geschichte, &c. Histoire étonnante du naufrage que Jonathan Dickinson, Sc. **4I**

III. PARTIE. Pieces fugitives.

I. Bazile. Anecdote française. Par M. D'AR-NAUD. Suite. 49

II. Méthode pour faire le vin. 63

III. Observations sur les asphyxies, ou morts apparentes & subites. £74

IV. Épître s	iir l'o	rigine	& re	tat des	focié		
V. Le sénat	des	aigles	, fabl	e.		85 95	×
VI. Le curé	de Bri	cqueb	ec , co	nte mo	ral.	97 -	_
VII. Epitap		made	morjel	le de .		mo- 106	
VIII. Quatr		Mde d	łe Veri	nenou	d. il	bid.	
IV. PARTIE.	Auna	les po	olitiqu	es de l	'Euro	pe.	
Turquie					• -	107	
Ruffie						108	٠
Pologne					. i	bid.	
Italie	•					110	_
Espagne						HI	
France					. i	bid.	
Angleterre.			. '.		. i	bid.	
Suiffe			٠.			112	4

